

Genèse et évolution du peuple gascon du haut Moyen âge au XVII^e siècle

Guilhem Pépin



Éditeur

Association Modèles linguistiques

Édition électronique

URL : <http://ml.revues.org/287>

DOI : 10.4000/ml.287

ISSN : 2274-0511

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2012

Pagination : 47-79

Référence électronique

Guilhem Pépin, « Genèse et évolution du peuple gascon du haut Moyen âge au XVII^e siècle », *Modèles linguistiques* [En ligne], 66 | 2012, mis en ligne le 28 février 2013, consulté le 01 octobre 2016. URL : <http://ml.revues.org/287> ; DOI : 10.4000/ml.287

Ce document est un fac-similé de l'édition imprimée.

© Modèles Linguistiques

Genèse et évolution du peuple gascon du haut Moyen âge au XVII^e siècle

Guilhem Pépin

De nos jours, la plus grande confusion règne quand il s'agit de définir l'identité gasconne que beaucoup de personnes limitent géographiquement aux seuls départements des Landes et du Gers, voire uniquement à ce seul dernier département. Quelques personnes se souviennent néanmoins de l'existence des limites linguistiques du gascon, mais ont tendance à croire qu'il s'agit d'un phénomène purement linguistique qui n'a jamais été vraiment perçu par les populations comprises dans ces limites. Il va s'en dire que ces visions sommaires de l'identité gasconne, d'une part ne prennent en compte que le passé récent de l'espace géographique gascon et que, d'autre part, l'absence d'une recherche systématique des textes historiques a continué à laisser croire à une identité gasconne quelque peu limitée aux Gascons du XVII^e siècle issus — bien que parfois basés sur des personnages historiques réels — de l'imagination fertile d'Alexandre Dumas ou encore d'Edmond Rostand. Pourtant, la lecture de nombre de témoignages démontre au contraire l'existence d'une forte identité gasconne à travers les siècles, en particulier pendant la période de mille ans conventionnellement appelée Moyen Âge (V^e – XV^e siècle). Pendant de nombreuses années, nous avons patiemment réuni toutes les preuves historiques explicitant l'existence de cette identité et indiquant quelles étaient les frontières de la Gascogne. La taille de cet article ne nous a pas permis de placer tous ces témoignages, en particulier ceux expliquant les limites de la Gascogne, mais ils sont suffisamment nombreux et explicites pour comprendre la réalité multiséculaire que fut l'existence d'un véritable peuple gascon.

Les origines antiques des Gascons

Il est bien connu que notre région entre dans l'histoire avec la *Guerre des Gaules*, le fameux récit de César écrit vers -52 av. J-C, où il distingue les Aquitains des Gaulois ou Celtes et des Belges : « Tous ces peuples diffèrent entre eux par la langue, les coutumes et les lois. Les Gaulois sont séparés des Aquitains par la Garonne [...] L'Aquitaine s'étend de la Garonne aux Pyrénées et à la partie de l'océan qui baigne l'Espagne »¹. Au début du I^{er}

1. César, *Guerre des Gaules*, tome I (Livre I-IV), éd. L.-A. Constant, Paris, 1926, pp. 2-3.

siècle ap. J-C le géographe grec Strabon nous donne quelques précisions supplémentaires sur cette population en se basant sur les écrits de son prédécesseur Posidonius (vers 135 av. J-C – vers 50 av. J-C) : « Certains auteurs ont divisé la Celtique en trois parties et nommé, outre les Celtes, les Aquitains et les Belges. Ils considèrent les Aquitains comme formant un peuple absolument à l'écart, en raison non seulement de sa langue, mais aussi de son apparence physique, et ressemblant plutôt aux Ibères² qu'aux Gaulois. Les autres, au contraire, sont gaulois d'aspect... »³. L'étude des témoignages épigraphiques trouvés à St-Bertrand-de-Comminges⁴ démontre sans conteste que la langue particulière de ces Aquitains était un ancêtre du basque actuel⁵.

Après la conquête romaine de -56 av. J-C, l'Aquitaine devint une province romaine s'étendant schématiquement de la Garonne aux Pyrénées. Cependant, très rapidement, elle va changer de physionomie puisque l'empereur Auguste décida de lui adjoindre vers -16 av. J.-C. les régions situées entre la Loire et la Garonne habitées par des peuples celtes et elle changea quelque peu de nom en s'appelant la province d'Aquitaine.⁶ Dans cette « grande Aquitaine » d'entre Loire et Pyrénées, les Aquitains originels étaient minoritaires et ont sans doute difficilement ressenti cette situation. Dans le contexte de divisions des grandes provinces romaines à la fin du II^e et au début du III^e siècle ap. J-C, il n'est donc pas étonnant de trouver les Aquitains originaux demander à l'empereur de les « séparer des Gaulois », comme cela est rapporté par le témoignage épigraphique de l'inscription d'Hasparren⁷.

-
2. Comprendre ici dans le sens « habitants de la péninsule ibérique ». Bien sûr, les Aquitains ne formaient pas un peuple distinct dénué de toute influence extérieure. Ainsi des Celtes habitaient aux frontières nord et est de cette Aquitaine et certains peuples aquitains comme les Boïens (habitants du pays de Buch et du bassin d'Arcachon) portaient des noms celtes.
 3. Strabon, *Géographie*, tome II (Livres III et IV), éd. F. Lasserre, Paris, 1966, p 120.
 4. C[anton de] Barbazan, arr[ondissement de] St-Gaudens, dép[artement de] Haute-Garonne.
 5. *Sur la langue aquitaine*, consulter Gorrochategui (J.), *Estudio sobre la onomástica indígena de Aquitania*, Bilbao, 1984 (contient la bibliographie la plus complète sur le sujet).
 6. *Les racines de l'Aquitaine*, éd. L. Maurin, J.-P. Bost and J.-M. Roddaz, Talence, 1992, pp 35-26, carte de la province d'Aquitaine créée par Auguste p 27.
 7. Fabre (G.) et Bost (J.-P.), « Aux origines de la province de Novempopularie : nouvel examen de l'inscription d'Hasparren », *Aquitania*, 1988, n° 6, p 167-178. Cette inscription découverte au XVII^e siècle dans l'église d'Hasparren (ch[ef]-l[ieu] de] c[anton], arr. Bayonne, dép. Pyrénées-Atlantiques) se trouve aujourd'hui présenté dans un mur extérieur de cette église. Elle rapporte le succès de la mission de Vérus, prêtre du culte impérial et magistrat municipal de la cité de Dax qui « obtint pour les neufs peuples de se séparer des Gaulois ». Photographie de cette inscription dans *Les Racines de l'Aquitaine*, op. cit., p 27. [Voir ici même l'article de J.P. Brèthes et la photographie de la pierre].

Curieusement, la nouvelle province prit le nom de *Novempopulania* (« Province des neuf peuples »)⁸, laissant celui d'Aquitaine ou d'Aquitaine aux terres d'entre Garonne et Loire⁹. Dès lors, et cela jusqu'au XII^e siècle, le nom Aquitaine ne s'appliquera qu'à ce dernier espace, quel que soit sa situation politique. À partir du XII^e siècle, le nom Aquitaine et son exact synonyme populaire Guyenne (provenant de la forme « Aguiaine ») vont être appliqués également à la Gascogne, puisque les ducs d'Aquitaine dominaient la Gascogne mais ne portaient plus le titre de duc-comte de Gascogne. À partir de cette époque, la Gascogne fit donc partie d'un ensemble plus vaste appelé Guyenne (ou Aquitaine). Et ce n'est qu'à partir du milieu du XVII^e siècle que l'on distingua une province de Gascogne et une province de Guyenne.

Après la fin de l'Empire romain, cet espace fut rattaché au royaume des Francs à la suite de la défaite des Wisigoths (507). À la fin du VI^e siècle survient un événement d'une portée considérable pour l'histoire de la Novempopulanie : l'arrivée des Vascons¹⁰. Ces derniers sont des bascophones¹¹ originaires de la Navarre et de l'Ouest de l'Aragon qui portent cette dénomination depuis l'Antiquité¹². Les Vascons sont mentionnés au Nord des Pyrénées pour la première fois en 587 : « Les Vascons, dévalant de leurs montagnes, descendent dans la plaine, dévastant vignes et champs, incendiant les maisons, emmenant en captivité plusieurs personnes avec leurs troupeaux. À plusieurs reprises,

-
8. Donc, lors de la création de cette province, à la fin du II^e siècle ou au début du III^e siècle, l'ancienne Aquitaine de César devait compter officiellement neuf peuples aquitains. Le nombre de peuples de la Novempopulanie ne sera pas stable et oscillera entre 9 et 12 sous le Bas Empire romain.
 9. Cette région est alors divisée entre Aquitaine première (cités de Bordeaux, de Saintes, de Poitiers, d'Angoulême, de Périgueux et d'Agen) et Aquitaine seconde (cités de Bourges, de Limoges, de Cahors, de Rodez, de Clermont et du Puy). Ces divisions vont subsister longtemps au niveau religieux pour constituer les provinces ecclésiastiques de Bordeaux et de Bourges, tout comme la province ecclésiastique d'Auch qui correspondait à la Novempopulanie.
 10. Pour une synthèse consulter Collins (R), « The Basques in Aquitaine and Navarre : problems of frontier government », *War and Government in the Middle Ages. Essays in Honour of J.O Prestwich*, Woodbridge, 1984, p 3-17.
 11. Le nom latin de *Vascones* ou *Uascones* provient probablement de la racine basque *eusk* qui a donné par la suite plusieurs dérivés comme *Euskaldun* (locuteurs de basque et, par extension, basque) et *Euskal Herria* (territoire de la langue basque, première attestation en 1571).
 12. Sayas (J. J.), *Los Vascos en la antigüedad*, Madrid, 1994. Et Segura Munguia (Santiago), *Mil años de historia vasca a través de la literatura greco-latina. De Anibal a Carlomagno*, Bilbao-Deusto, 1997.

le duc [franc] Austrovald marcha contre eux, mais il ne tira d'eux qu'une vengeance insuffisante »¹³.

Les Vascons font régulièrement des expéditions punitives en Novempopulanie¹⁴ après 587 si bien qu'en 602 les rois francs Théodebert II et Thierry II mènent une armée contre eux et arrivent à leur imposer un duc nommé Génialis basé à Bordeaux¹⁵. Des élites aquitano-romaines de Novempopulanie tels que les évêques d'Eauze¹⁶ pactisèrent avec les Vascons et furent exilés à la suite des accusations portées par Aighyna, le duc saxon de Bordeaux en 626¹⁷. Peu à peu, les Vascons dominent militairement et politiquement la vaste région comprise entre les Pyrénées et la Garonne. Vers 630, la Novempopulanie change de nom pour devenir la *Wasconia*¹⁸. La réalité de la domination vasconne en Novempopulanie nous est inconnue, mais le fait que les habitants de la Novempopulanie aient adopté si rapidement le nom de *Wascones* démontre sans doute qu'ils étaient proches culturellement, si ce n'est encore linguistiquement, des Vascons.

Les Gascons et les Basques médiévaux : liens et différences

Un problème terminologique se pose au sujet de la signification de ce nouveau nom. Comment doit-on traduire les mots latins *Wascones*¹⁹ et *Wasconia*²⁰? Par Basques et Pays Basque ou par Gascons et Gascogne ? Il est en fait totalement impossible au haut Moyen-Age de distinguer dans les sources des Basques et des Gascons. Il faut donc choisir, comme beaucoup d'historiens l'ont fait, les termes de Vascons et de Vasconie,

13. Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, traduite du latin par Robert Latouche, tome II, Paris, Les Belles Lettres, 1965, p 190.

14. Les raisons de cet expansionnisme agressif vascon nous sont totalement inconnues par manque de sources. Les diverses explications avancées jusqu'à nos jours ne sont qu'hypothétiques.

15. In Frédégaire, *Chronique des temps mérovingiens*. Traduction, introduction et notes par O. Devillers et J. Meyers, Turnhout, 2001, pp 84-85, ch 21.

16. Eauze est capitale de la Novempopulanie depuis la création de cette province au début du III^e siècle. Elle est aussi encore au VII^e siècle la métropole religieuse de la province avant d'être remplacée par Auch au IX^e siècle.

17. Frédégaire, *ibid.*, pp 142-143, ch. 54. Eauze était la capitale de la Novempopulanie depuis le Bas Empire romain. Bien que cela ne fût pas canonique, il existait alors deux évêques à Eauze : Palladius et son fils Sidoc.

18. Frédégaire nomme pour la première fois la Novempopulanie du nom de *Wasconia* lors de son récit de sa conquête par le roi Caribert en 631-632. Frédégaire, *Ibid.*, pp 146-147, ch.57.

19. Ou *Vascones*.

20. Ou *Vasconia*.

véritables décalques du latin. La distinction entre Basques²¹ et Gascons n'est clairement faite dans les textes qu'à partir du XI^e siècle²². Des recherches récentes tendent à prouver que le gascon – du latin comportant un substrat basque – existait déjà au VI^e siècle ap. J-C²³. Au XI^e siècle, la limite linguistique entre le gascon et le basque suivait dans les grandes lignes celles des XIX^e-XX^e siècles, même si quelques zones « frontalières » qui étaient gasconophones lors des deux derniers siècles (ex : Guiche et les alentours de la future bastide d'Hastingues), devaient être alors bascophones. Dans l'état actuel de nos connaissances, il est absolument impossible de connaître et donc de décrire les modalités du passage du basque au gascon et la progression spatiale de ce dernier face au basque entre le VI^e et le XI^e siècle.

Il faut maintenant préciser ce que l'on entendait par Basques aux XI^e et XII^e siècles. Les *Vascones* originaux provenaient essentiellement de la future Navarre et de l'ouest du futur Aragon²⁴, mais l'expansion en Novempopulanie (fin VI^e – VII^e siècle) avait également étendu ce vocable aux habitants de cette dernière province. Un phénomène quelque peu

-
21. Le moine scribe gascon de l'abbaye gasconne de Sorde, située près de la frontière linguistique entre le gascon et le basque (à l'est de Peyrehorade, entre le gave d'Oloron et le gave de Pau) désignait les Basques sous le nom de *Vaccei* au début du XII^e siècle. Le nom de *Vaccei* avait été donné fautivement aux *Vascones* au haut Moyen Age et avait été parfois employé comme synonyme à cette période (voir Collins (R), « The *Vaccei*, the *Vaceti*, and the rise of Vasconia », *Law, Culture and Regionalism in Early Medieval Spain*, Aldershot-Brookfield, 1992, article XI). Le moine de Sorde attribuait ce nom de *Vaccei* aux Basques pour les différencier des *Vascones* (qui était pour lui les Gascons) dans deux documents écrits entre 1105 et 1119. Voir *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean de Sorde*, éd. P. Raymond, Paris-Pau, 1873, p 23, n° XXXI et p 25, n° XXXIII. Des registres de l'Inquisition datés de 1243-1244 distinguent les *Vascones* (Gascons) et les *Basculli* (Basques). Voir Duvernoy (J.), *L'histoire des Cathares. Le Catharisme*, t. II, Toulouse, 1979, p 290, n.57, mention de *Basculli* dans B.N.F., Doat 22, fol. 146 v°, 152 v° et Doat 24, 169 v° et 172 v°.
 22. Au XI^e siècle, l'auteur, probablement rouergat, de la *Chanson de Sainte Foy* distingue bien la *Basconia* de la contrée des Gascons : « *Tota Basconn' et Aragon, E l'encontrada delz Gascons* » (vers 23), « Toute la Basconie et l'Aragon, Et la contrée des Gascons ». Il précise même que les habitants d'Agen sont des « païens gascons » (vers 60, *li pagan Gascon*) et que les habitants du Val d'Aran (Espagne), aujourd'hui de langue gasconne, étaient alors encore Basques (vers 384, *Cisclaun.l Bascon qe son d'Aran* : les Basques qui sont du [Val] d'Aran hurlent). Ou au moins le souvenir de leur « basquitude » subsistait au XI^e siècle même s'ils étaient alors Gascons. In *La Chanson de Sainte Foy*, éd. E. Hoepffner et P. Alfaric, Paris-Oxford, 1926.
 23. Chambon (J.-P.) et Greub (Y.), « Note sur l'âge du (proto) gascon », *Revue de linguistique romane*, t. 66, 2002, pp 473- 495.
 24. Pérez Agorreta (M. J.), *Los Vascones: el poblamiento en época romana*, Pampelune, 1986.

parallèle à la perte du nom « aquitain » par les Aquitains originaux s'était ensuite passé dans la *Vasconia* originelle (Navarre et ouest de l'Aragon) : aux XI^e et XII^e siècles les Vascons originaux avaient cessé d'employer le terme de « vascon » pour se désigner en tant que peuple. Désormais pour eux, les Vascons étaient le peuple qui habitait le duché de *Vasconia* outre-Pyrénées, soit le duché de Gascogne (IX^e-XI^e siècle)²⁵. C'est au sein de cet ensemble politique que la différence de langue distingua les Gascons des Basques à partir du nom commun latin *Wascones* (ou *Vascones*)²⁶, si bien que l'on différenciait au XI^e siècle une *Gasconia* et une *Basconia*, qui étaient toutes deux réunies au sein du duché-comté de *Wasconia* ou *Vasconia*²⁷.

Donc, aux XI^e-XII^e siècles, les Basques en tant que peuple, étaient seulement constitués des populations bascophones appartenant à l'entité politique nommée duché de *Vasconia*, soit celles peuplant le Labourd, la future Basse-Navarre et la Soule²⁸. Au niveau linguistique, tout le monde reconnaissait que ces Basques partageaient la langue basque avec la grande majorité des Navarrais qui habitaient au sud des Pyrénées²⁹. Mais la distinction, commune à l'époque, entre Basques et Navarrais provenait d'un phénomène politico-institutionnel et non d'un phénomène linguistico-culturel. Les Navarrais avaient perdu, semble-t-il, leurs noms

-
25. Voir Larrea (J. J.), *La Navarre du IV^e au XII^e siècle*, Paris-Bruxelles, 1998, p 131 : « Au Moyen Âge, et bien au-delà, aussi bascophones qu'ils soient pour la plupart, les Navarrais ne se considèrent cependant pas comme des Vascons-Basques. *Basconius* ne se réfère qu'à la langue. Pour les Navarrais, les Basques, en tant que peuple, sont les gens d'outre-Pyrénées » et p 131, n. 76. Je remercie infiniment Juan José Larrea pour les précisions qu'il m'a fourni lors de communications personnelles.
26. Jusqu'au XI^e siècle, époque de l'apparition des langues vulgaires romanes dans les écrits, nous ne connaissons que le nom sous sa forme latine de *Vascones* ou *Wascones* (*Vasco* ou *Wasco* au nominatif singulier).
27. L'auteur poitevin du cinquième livre du *Codex Calixtinus*, improprement appelé de nos jours *guide du pèlerin* plaçait le village de St-Michel (tout près de St-Jean-Pied-de-Port) sur le « versant gascon » bien que faisant partie linguistiquement de la *Basconia* ou du *tellus Basclorum*. Il s'agissait ici de la limite institutionnelle de la Gascogne et non de la limite linguistico-culturelle. Voir *Le guide du Pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle*, éd. J. Vielliard, Mâcon, éd. de 1969, pp 6-7 et *Le guide du pèlerin à Saint-Jacques*, éd. M. Record, Bordeaux, 2006, pp 28-29.
28. Larrea, *ibid.*, p 133 : « Par ailleurs, si les habitants — ou les dirigeants — de la vieille Novempopulanie ont assez tôt au Moyen Âge et durablement assumé le titre de Vascons, c'est que, contrairement au sud des Pyrénées, une formation politique, le duché de *Wasconia*, a introduit le vieil ethnonyme dans le champ des réalités politiques et administratives : la différence est capitale ».
29. Ainsi le Poitevin auteur du Livre V du *Codex Calixtinus* le reconnaissait dans *Le guide du Pèlerin*, éd. Vielliard, pp 26-27 et éd. Record, pp 48-49 à une date probablement antérieure à 1134 : « Les Navarrais et les Basques se ressemblent et ont les mêmes caractéristiques dans leur façon de se nourrir et de se vêtir et dans leur langage ».

originels de « Vascons » parce que leur entité politique fut désignée par eux comme « royaume de Pampelune » puis « royaume de Navarre »³⁰, et jamais comme « royaume de Vasconie » ou « royaume des Vascons ». Le Guipuscoa, l'Alava et la Biscaye, bien qu'aussi peuplés de bascophones, connaissaient alors le même phénomène : ses habitants se désignaient comme Guipuscoans, Alavais et Biscayens. Il semble toutefois que les bascophones de ces régions étaient toujours désignés à l'occasion comme des *Bascones*, comme en 1085 ceux de la région située à l'ouest de Pampelune³¹, mais cette dénomination ne concernait plus que les seuls locuteurs de basque³² et non l'ensemble de la population.

Le Labourd et la Soule resteront institutionnellement attachés à la Gascogne jusqu'en 1789, mais ce ne fut pas le cas de la région autour de St-Jean-Pied-de-Port et de St-Palais qui fut annexée au royaume de Navarre à l'extrême fin du XII^e siècle (à partir de 1189-1194) et au début du XIII^e siècle. Pourtant le roi de Navarre Charles II précisait encore en 1363 qu'il était allé en février 1362 « en Gascogne » quand il s'était rendu uniquement à Saint-Jean-Pied-de-Port³³. Pedro López de Ayala plaçait également cette dernière ville en Gascogne dans sa chronique sur Henri II de Castille³⁴. Cette aire fut désignée régulièrement par les Navarrais en

-
30. Le royaume de Pampelune, appelé déjà populairement « de Navarre », ne devint officiellement « royaume de Navarre » dans les documents de la chancellerie royale et dans la titulature royale qu'au milieu du XII^e siècle.
31. Andere Auria Acenariz de la localité d'Olza (située à l'ouest de Pampelune, à proximité) donna en 1085 à l'abbaye de Leyre (centre-est de la Navarre) une vigne « dans le lieu que les *Bascones* appellent *Ygurai Mendico* » (*in loco quem Bascones vocant ygurai Mendico*, in *Documentación medieval de Leire. Siglos IX a XII*, éd. A. J. Martín Duque, Pampelune, 1983, document n°117).
32. En basque moderne, il existe les noms « *Euskaldun* » ou « *Euskalduna* » (le nom varie selon les régions basques) qui ont aussi le sens strict de « locuteur de basque », excluant ainsi tout autre habitant des mêmes régions qui ne parle pas basque.
33. In *Archivo general de Navarra (1349-1387). II. Documentacion real de Carlos II (1362-1363)*, éd. Ruiz San Pedro (T.), Fuentes documentales medievales del Pais Vasco 82, Saint-Sébastien, 1998, p 395, n°7 44 (18 février 1363). Ce roi ne semble alors pas être allé en dehors de la future Basse-Navarre lors de ce « voyage » puisqu'il était à Ostabat (aujourd'hui Ostabat-Asme) le 30 mars 1362 (Ibid., p 343, n° 343).
34. López de Ayala (P.), « *Crónica del rey Don Enrique segundo de Castilla* » in « *Crónica de los reyes de Castilla* », éd. D. C. Rossell, t. III, *Biblioteca de Autores Españoles*, t. LXVIII, Madrid, 1877, p. 33, chapitre IV (année 1378) : « El Rey de Navarra, desde sopo que las gentes se apercebían en Castilla para le facer guerra é fué cierto dello, fué para una villa que es en comarca de Gascuña, que dicen Sant Juan del Pie del Puerto ».

tant que *tierra d'Ayllend Puertos*³⁵, qui fut également appelé surtout à partir du XV^e siècle la *tierra d'Ultra-Puertos* (la terre d'Outre-Ports³⁶). Aux XV^e et XVI^e siècles, les Navarrais qualifièrent cette même région du nom populaire de *tierra de Bascos* (ou *de Vascos*), en abrégé *Bascos*, soit la « terre des Basques »³⁷, expression également appliquée régulièrement par les Gascons dès la seconde moitié du XIV^e siècle pour ce même espace groupé avec le Labourd et la Soule (*terra de Bascos*)³⁸. Le nom de Basse-Navarre³⁹ ne se substitua à celui de « terre d'Outre-Ports » qu'assez longtemps (1577) après la conquête de la Navarre localisée au sud des Pyrénées par les troupes castillanes et aragonaises (en 1512)⁴⁰, mais cette aire fut dénommée d'abord royaume de *Navarra deça ports* puisque vue dorénavant du Béarn et non de la Haute-Navarre. Pour terminer sur ce point, il faut remarquer que les Gascons se sont définis comme tels non pas uniquement à cause de leur langue (le gascon) mais aussi et surtout à cause de leur appartenance politique pluriséculaire au duché-comté de *Vasconia*. Cela nous montre que les faits politico-institutionnels primaient le plus souvent sur les faits linguistico-culturels pour engendrer l'identité d'un peuple médiéval.

-
35. Ou *tierra d'Ayllent Puertos*, *Aillient Puertos* ou *Aillend Puertos* suivant les documents. Cela donnerait dans un espagnol quelque peu vieilli *tierra de Allende Puertos*, ce qui signifie « terre d'au-delà les ports », en fait ce qui sera par la suite appelé « terre d'Outre-Ports ».
36. Les « ports » étant les passages traversant des cols dans les Pyrénées.
37. Voir Herreros Lopetegui (S.), *Las tierras navarras de Ultrapuertos (siglos XII-XVI)*, Pampelune, 1996, p 156, n.16 : « l'expression *Tierra de Vascos* ou simplement *Vascos* apparaît timidement [dans la documentation royale navarraise qu'] au début du XV^e siècle [1429], mais ne se généralisera en Navarre qu'au siècle suivant » (ma traduction). Voir aussi Urrutibéhéty (C.), *La Basse-Navarre, héritière du royaume de Navarre*, Biarritz, 1999, pp 21-22.
38. Cette dénomination existait déjà au XII^e siècle (av. 1134) en latin puisque l'auteur poitevin du livre V du *Codex Calixtinus* désignait ce même espace en tant que *tellus Basclorum* soit « la terre des Basques », in *Le guide du Pèlerin...*, éd. Vielliard, p 20 et éd. Record, p 42. Elle est restée essentiellement d'usage populaire jusqu'au XIV^e siècle. Sur la *terra de Bascos* pour les Gascons voir *Livre des coutumes*, archives municipales de Bordeaux, Bordeaux, 1890, p 613 : « tota la terra de Bascos ». En ancien français, on disait « la terre de Bascles » et « en Bascles ».
39. La première mention de ce nom de « Basse-Navarre » date de 1577. Sa première utilisation dans la Navarre réunie à l'Espagne date de 1604.
40. Le duc d'Albe envahit la Navarre en 1512 pour le compte du roi Ferdinand le Catholique, mais il laissa finalement la Navarre d'Outre-Ports, difficilement défendable militairement, à ses souverains légitimes Catarina de Foix et son mari Johan d'Albret qui étaient également seigneurs souverains de Béarn et comtes de Foix.

Le peuple gascon

De la première moitié du VII^e siècle au XI^e siècle compris, la Vasconie et ses habitants — les Vascons — semblèrent avoir été très rétifs aux pouvoirs francs Mérovingiens et Carolingiens⁴¹. Pendant cette période, la *Wasconia* ou *Vasconia* fut le nom de l'ancienne Aquitaine « de César » et de l'ancienne Novempopulanie⁴². Bien que faisant partie officiellement du royaume de *Francia occidentalis*, le duché-comté de Gascogne vivait de fait une vie totalement indépendante du pouvoir royal et aucun de ses ducs-comtes n'eut de relations avec les rois francs de la fin du IX^e siècle au milieu du XI^e siècle, quand les ducs d'Aquitaine prirent le pouvoir en Gascogne⁴³.

C'est pourquoi l'abbé Abbon de Fleury pouvait prononcer cette célèbre phrase lors de son passage à l'abbaye de La Réole en 1004 : « je suis maintenant plus puissant que notre seigneur le roi des Francs, avec une telle demeure [La Réole] dans ce territoire [la Gascogne] où personne ne redoute son pouvoir »⁴⁴. Cela n'est pas sans rappeler un passage de la chanson de geste *Garin le Lorrain* (XII^e siècle) où le roi se plaignait ainsi : « les Bordelais ne m'accordent pas plus de valeur qu'à un denier d'Angers. Ils n'ont jamais daigné me rendre visite ni reconnaître qu'ils étaient mes vassaux pour quelque terre que ce soit »⁴⁵. D'ailleurs il est important de souligner que les ducs d'Aquitaine, qui gouvernèrent la Gascogne à partir du milieu du XI^e siècle, ne firent jamais hommage aux rois des Francs de la Gascogne, du comté de Bordeaux ou même de toute autre terre, à part le comté de Poitou⁴⁶.

-
41. Voir mes articles : Pépin (G.), « Les Aquitains et les Gascons au haut Moyen Age : genèse de deux peuples », *Bulletin de la société de Borda*, n°477, 2005, pp. 3-22 et « Les Aquitains et les Gascons au haut Moyen Age : l'affirmation de deux peuples », *ibid.*, n°479, 2005, pp. 321-340.
 42. La province ecclésiastique d'Auch médiévale correspondait exactement à la Novempopulanie de l'Empire romain.
 43. Voir Mussot-Goulard (R.), *Les princes de Gascogne*, Marsolan, 1982.
 44. *L'abbaye de Fleury en l'an Mil*, « I Vie d'Abbon, abbé de Fleury par Aimoin de Fleury », éd. R.-H. Bautier et G. Labory, Paris, 2004, p. 120.
 45. *Garin le Lorrain*, éd. et trad. B. Guidot, Nancy, 1986, p. 97. Ceci constitue clairement un témoignage basé sur la réalité passée ou même contemporaine à l'écriture de cette chanson de geste.
 46. Boussard (J.), « Philippe Auguste et les Plantagenêts », *La France de Philippe Auguste. Le temps des mutations*, Paris, 1982, p. 265, n.6 : « En ce qui concerne l'Aquitaine, la question est [...] délicate : tous les hommages prêtés par les souverains anglais, ou même par Arthur et Aliénor, sont qualifiés d'hommage "pour le comté de Poitou". Mais le comté de Poitou n'est qu'un comté, dont le titulaire est, certes, duc d'Aquitaine, mais qui n'embrasse pas tout le duché d'Aquitaine ».

Il est vrai que les Français⁴⁷ de cette époque considéraient la Gascogne comme un pays éloigné, ce qui était très clairement exprimé dans la chanson de geste *Les Narbonnais* (composée vers 1205-1210) : «... en Gascogne, cette terre lointaine »⁴⁸. C'est sur ces bases que les juristes gascons du roi d'Angleterre-duc d'Aquitaine Edouard I^{er} (1272-1307) prétendirent que la Gascogne constituait un *alleu* (une terre libre) dégagé de tout lien féodal avec le royaume de France⁴⁹, ce qu'affirmèrent les Gascons du parti « anglais » jusqu'à la fin de la guerre de Cent ans⁵⁰.

À la lecture d'un certain nombre de sources historiques, il est frappant que les Gascons étaient considérés au bas Moyen Âge comme un peuple spécifique tout autant par les Anglais que par les Français, et quel que soit leur allégeance politique aux uns ou aux autres. Un bourgeois de Paris remarquait d'ailleurs fin 1415 que « Paris était gardé par des gens étrangers⁵¹, et étaient leurs capitaines Ramonet de la Guerre, [Arnaut-Guilhem de] Barbazan⁵² et autres, tous mauvais et sans pitié »⁵³. Au même moment, l'artésien d'Arras Pierre de Fenin remarquait que « le roi Charles [VI] et le dauphin étaient dominés par le comte d'Armagnac, le seigneur

-
47. Ce terme de « Français » avait alors un sens strict signifiant « habitants de l'Île-de-France » (de Senlis aux limites du Berry) ainsi qu'un sens large désignant les habitants des régions situées au nord de la Loire.
48. *Les Narbonnais*, éd. Suchier (H.), t. I, Paris, 1898, p 11, v. 233 : « ...en Gascongne, cele terre lontaingne ». Soulignons que la Gascogne fut la seule possession continentale de Jean sans Terre que le roi de France Philippe Auguste ne tenta jamais d'attaquer et d'annexer à son domaine entre 1203-1204 et la fin de son règne (1223). Même son fils Louis VIII qui conquiert le Poitou, La Rochelle et la Saintonge en 1224 ne s'occupa pas de la Gascogne et se contenta de déléguer sans grande conviction sa conquête au comte de la Marche Hugues X.
49. Voir Chaplais (P.), « Le traité de Paris de 1259 et l'inféodation de la Gascogne allodiale », *Le Moyen Âge*, LXI, 1955, pp 121-137 and « English arguments concerning the Feudal Status of Aquitaine in the Fourteenth Century », *XXI Bulletin of the Institute of Historical Research*, 1948, pp 203-213.
50. Voir Pépin (G.), « La collégiale Saint-Seurin de Bordeaux aux XIII^e – XIV^e siècles et son élaboration d'une historiographie et d'une idéologie du duché d'Aquitaine anglo-gascon », *Le Moyen Âge*, t. CXVII, 2011, pp 43-66.
51. Les Gascons du parti Armagnac ou d'Orléans qui tenait alors Paris. Le bourgeois de Paris qui écrit ce récit était du parti Bourguignon. La distinction entre Gascons et Français fut particulièrement soulignée à cette époque puisque pour la première fois des Gascons accédaient à certaines des plus hautes fonctions du royaume de France : ainsi Charles I^{er} d'Albret († 25 octobre 1415 à la bataille d'Azincourt) devint connétable de France (1402-1411 / 1413-1415) et son parent Bernat VII d'Armagnac lui succéda dans cette fonction (1415-1418).
52. Un célèbre noble gascon originaire de Bigorre qui fut tué à la bataille de Bulgnéville, en Lorraine (1431). Il fut inhumé auprès des rois de France à l'abbaye de St-Denis où existait autrefois son gisant.
53. *Journal d'un bourgeois de Paris, 1405-1449*, éd. A. Tuetey, Paris, 1881, pp. 67-68.

de Barbazan, Tanguy du Châtel, Ramonet de la Guerre, tous gens qui étaient étrangers pour la plus grande partie »⁵⁴.

En 1418, le chevalier valencien Aznar Pardo de la Casta, en service auprès du roi de France Charles VI, rapportait ainsi au roi d'Aragon Alfons / Alfonso V l'offensive des partisans « armagnacs » du dauphin (futur Charles VII) contre les « Bourguignons » dans Paris (1^{er} juin 1418)⁵⁵ et la contre-offensive consécutive de ces mêmes « Bourguignons » : « [les Bourguignons] se répandirent à travers la ville et massacrèrent sans arrêt ceux qu'ils croyaient être du parti Armagnac et pour mieux y réussir on fit courir le bruit que tous les étrangers devaient mourir, c'est-à-dire les Bretons, les Gascons, les Castellans et les Catalans, les Lombards et les Génois, en sorte qu'il y eut bien quatre mille morts ou plus »⁵⁶. Relatant cette époque, Michel Pintoin, chroniqueur de l'abbaye de St-Denis, évoquait également « les nations extérieures, particulièrement les Bretons et les Gascons »⁵⁷.

Citons également le roi d'Aragon Joan/Juan (1387-1396) qui distinguait naturellement les Gascons des Français au sein des troupes qu'il levait pour une expédition militaire en Sardaigne (1393) : ils étaient « Français, Gascons, Castellans, Navarrais et d'autres nations »⁵⁸. Ou encore la chronique du roi de Castille Alphonse XI qui raconte qu'aux

54. *Mémoires de Pierre de Fenin*, éd. Dupont, Paris, 1837, p 70 (événements de 1417). Le seul personnage cité qui n'était pas gascon est le Breton du Léon (Bretagne bretonnante) Tanguy du Châtel († 1449). Et *ibid.*, p 94 (événements de 1418) : « le duc Jean [de Bourgogne] fit publier dans tout Paris qu'il voulait la paix et le bien du royaume et qu'il s'efforçait à expulser les ennemis et les étrangers qui avaient mal gouverné le roi [Charles VI] et le dauphin, c'est-à-dire le comte d'Armagnac et ses gens ; et que le royaume était gouverné par des étrangers, ce qui était chose irraisonnable ». J'ai modernisé ici le texte original.

55. Voir Schnerb (B.), *Les Armagnacs et les Bourguignons. La maudite guerre*, Paris, éd. de 2001, p 189.

56. Vielliard (J.), « Les Journées parisiennes de mai - juin 1418 d'après les documents des Archives de la Couronne d'Aragon », *Annuaire-Bulletin de la société de l'histoire de France*, année 1940, Paris, 1941, p. 143, Bourges, 26 juin 1418 : « ... meteren se per vila e maten arreu tot ço que cuydaven que fos de la partida de Armanyach e per que mils hi s'devenguessen lo crit se mogue que morissen tots los strangers, ço es Bretons, Gascons, Castellans e Catalans e Lombars e Genovesos en tal guisa que los morts son stat. III^m. opus... ». Traduction française à la page 151.

57. *Chronique du religieux de Saint-Denis*, éd. Bellaguet (M. L.), t. III, Paris, 1841, réédition de Guenée (B.), t. III et IV, Paris, 1994, pp. 342-343 (année 1414).

58. Tasis i Marca (R.), *Pere el Cerimoniós i els seus Fills*, Història de Catalunya. Biografies catalanes, seconde édition, Barcelone, 1980, p 185, n.59 : « franceses, gascons, castellans, e nauarros e d'altres nacions... ».

joutes que ce dernier roi organisa pour son couronnement (1332) « vinrent beaucoup de Français, d'Anglais, d'Allemands et de Gascons »⁵⁹.

Nous avons aussi vu que les Gascons se sentaient différents vis-à-vis de leurs voisins basques, mais il en était de même avec leurs autres voisins. Ainsi quand en juin 1415, le comte d'Armagnac Bernat VII, chef du « parti français » en Gascogne⁶⁰ écrivait à Gaillard de Durfort⁶¹, sénéchal de Guienne pour le roi d'Angleterre, il se plaignait que des Gascons du « parti anglais » donnaient leur aide au comte de Foix dans la guerre qui l'opposait à ce dernier. Donnant du « cher oncle » à Gaillard de Durfort – il était parent avec toutes les grandes familles gasconnes – Bernat d'Armagnac faisait passer le comte de Foix et ses partisans⁶² pour des étrangers languedociens : « Et il nous semble étrange et dure chose qu'à des gens d'une nation étrangère, nos propres parents et amis, de notre même nation, donnent aide [au comte de Foix] en cette occasion [...] avec l'aide de Dieu et de nos seigneurs et amis, l'on ne verra pas homme d'une nation étrangère en Gascogne qui sans peur puisse faire et dire telles choses à l'encontre du comte d'Armagnac »⁶³.

-
59. « Crónica del rey Don Alfonso el onceno » in « Crónica de los reyes de Castilla », éd. D. C. Rossell, t. I, *Biblioteca de Autores Españoles*, t. LXVI, Madrid, 1875, chap. XCIX, p. 234 : « Et en estos venieron muchos Franceses, et Ingleses, et Alemanes, et Gascones ».
60. Il fut connétable de France du 30 décembre 1415 au 12 juin 1418, date de son meurtre par des émeutiers parisiens au Châtelet — où il était détenu depuis le 31 mai.
61. Gaillard III de Durfort était seigneur de Blanquefort (ch.-l. c., arr. Bordeaux, dép. Gironde) et de Duras (ch.-l. c., arr. Marmande, dép. Lot-et-Garonne).
62. Le comté de Foix était sous l'autorité de la sénéchaussée de Toulouse et donc faisait partie du Languedoc. De plus, au niveau linguistique, le dialecte parlé en Pays de Foix est une forme de languedocien et non de gascon. Cependant, le comte de Foix Johan I^{er} (1412-1436) était aussi vicomte de Béarn, de Marsan et de Gabardan, des vicomtés qui étaient toutes des terres gasconnes. Il y a donc une grande exagération dans les propos de Bernat VII d'Armagnac et Gaillard de Durfort n'en était sans doute pas dupe. Mais il est vrai que le titre usité le plus fréquemment par tous pour désigner Johan I^{er} de Foix était celui de comte de Foix, ses autres titres étant de rang inférieur. Bernat VII accusait donc ici des Gascons (ceux du parti anglais) de donner leur aide à des non-Gascons (les partisans du comte de Foix) contre d'autres Gascons (les partisans du comte d'Armagnac), qui étaient de plus leurs parents.
63. *Registres de la Jurade. Délibérations de 1414 à 1416 et de 1420 à 1422*, Archives municipales de Bordeaux, Bordeaux, 1883, lettre en gascon de Bernat VII d'Armagnac adressée à Gaillard de Durfort (Vic-Fezensac, 14 juin 1415), p 183 : « E nos sembla estrange et dura causa que, a gens d'estranha nacion, nostres propriis parentz et amics, et de nostra nacion medissa, donen ajuda en aquesta causa [...] am l'ajuda de Diu et de nostres senhors et amics, que non benra home d'estranha nacion en Guasconha que non dopte far et dire taus causas a l'encontra deu comte d'Armanhac ».

Monluc percevait, quant à lui, ceux qui n'étaient pas Gascons comme des étrangers, même si ces derniers étaient alors également des sujets du roi de France : « en dépit [de ma mort] mon nom vivra, non seulement en Gascogne, mais parmi les étrangers »⁶⁴.

Gascons et Français : deux peuples distincts

Si les Gascons se distinguaient de leurs voisins, il n'est donc pas étonnant de constater que pour les textes gascons⁶⁵, rejoignant en cela ceux venant des villes d'Agen⁶⁶, de Bergerac⁶⁷ ou encore du Languedoc⁶⁸, la France (*la Fransa*) était le plus souvent pour eux le pays compris au nord de la Loire. Même la trésorerie normande du roi de Navarre Charles II circonscrivait la France aux terres situées au nord de la Loire quand elle mentionnait en 1367 le paiement de gens d'armes du captal de Buch se déplaçant de Bordeaux à Évreux : « [les] gens d'armes venus de Gascogne en France en sa compagnie ».⁶⁹ Bien sûr, ce dernier sens pouvait porter confusion avec celui plus restreint d'Île-de-France⁷⁰ ou celui plus large qui désignait le royaume de France, l'entité politique qui allait jusqu'aux Pyrénées.

D'ailleurs Colette Beaune confirme bien l'existence de ces trois sens du terme « France » : « le terme «France» reste longtemps ambigu. Au Moyen Age, il désigne aussi bien l'Île-de-France que le royaume entier ou seulement les terres situées au nord de la Loire. Quand Jeanne d'Arc parle de la France, elle pense à Bourges ou à Poitiers. C'est-à-dire là où se trouve

64. Monluc (B. de), *Commentaires...*, *op. cit.*, p 833.

65. Outre les registres de la Jurade de Bordeaux précédemment cités, regarder également les comptes des consuls de Montréal-du-Gers (départ. Gers, à l'est de Condom), une ville du parti « français » : « Comptes des consuls de Montréal du Gers », éd. Breuil (A), *Archives historiques de la Gironde*, t. XXIX, Bordeaux, 1894, pp 283-355 (pour les années 1411-1412 et 1413) ; t. XXXI, Bordeaux, 1896, pp 63-144 (1425-1439) ; t. XXXII, Bordeaux, 1897, pp 1-85 (1439-1450). Les *Archives historiques de la Gironde* sont téléchargeables sur <http://gallica.bnf.fr/>

66. Voir *Jurades de la ville d'Agen (1345-1355)*, éd. Magen (A), Auch, 1894, recension à la page 381 des pages où le mot *Fransa* ou *Francia* apparaît.

67. Consulter *Les Jurades de la ville de Bergerac*, tome premier, 1352-1485, éd. Charrier (G), Bergerac, 1892.

68. Consulter Dom Devic et Dom Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*, t. X, preuves, Toulouse, 1885.

69. *Le compte des recettes et des dépenses du roi de Navarre en France et en Normandie de 1367 à 1370*, éd. E. Izarn, Paris, 1885, pp 407 - 408.

70. Certains documents gascons trouvaient bon de préciser qu'ils désignaient plus spécifiquement l'Île-de-France en utilisant l'expression « le pays français », in *Registres de la Jurade. Délibérations de 1414 à 1416...*, *op. cit.*, p 381 : « que losdeitz Frances et rebelles de Guiayna no angan ni pusquan anar en Fransa per defendre lo pais Frances » (29 mai 1420).

le roi. En revanche, quand elle veut parler de la France, au sens actuel, elle utilise le terme «royaume». La «France» constitue, pour elle, une partie du royaume »⁷¹. Et Michel Pastoureau confirme aussi que le sens le plus courant du terme « France » était alors celui qui désignait l'ensemble des régions de la France septentrionale actuelle :

Dans les textes écrits en langue vernaculaire, jusqu'au XIV^e siècle, le mot « France » désigne plus souvent les régions septentrionales du royaume que l'ensemble de celui-ci. Dans les textes littéraires notamment, il renvoie presque toujours à la seule France du Nord, celle qui se trouve grossièrement au nord d'une ligne La Rochelle – Lyon. Il faut vraiment attendre la fin de la guerre de Cent Ans, et même le XVI^e siècle pour que le mot « France » qualifie définitivement le pays tout entier⁷².

Encore au XVI^e siècle, lors des guerres de religion, les Gascons continuaient de nommer la « France » les régions situées au nord de la Loire, comme en témoigne encore Monluc quand il affirmait qu'il voulait s'« acheter du bien en France, pour être près du roi, car la Gascogne en est trop éloignée »⁷³, ou quand il soulignait la différence des unités de longueur en usage en Gascogne et en France : « et [je] fis neuf grandes lieues [de Gascogne] ce jour-là, qui en valent vingt de France »⁷⁴. Monluc affirmait même au duc François de Guise qu'il avait du « bon vin français et gascon » lors de la revue militaire de Pierrefonds (8 août 1558)⁷⁵. Cette distinction — banale à l'époque — se trouve aussi dans les Mémoires du capitaine catholique Jean d'Antras de Samazan : « Auquel bruit de la prise des armes des huguenots [1567] toutes les compagnies de gens d'armes de Gascogne, capitaines et autres, se préparèrent après avoir reçu le commandement du roi [Charles IX] pour marcher en France »⁷⁶. D'ailleurs, soulignons que l'expression « aller en France » pour indiquer un déplacement vers les régions situées au nord de la Loire resta d'usage

71. Colette Beaune, professeur émérite d'histoire médiévale à l'université Paris X-Nanterre, « La nation est une construction mentale séculaire », propos recueillis par Marcelo Weisfred, *L'Express* du 12/07/2007.

72. Pastoureau (M.), *Les emblèmes de la France*, Paris, 1998, p 140.

73. Monluc (B. de), *Commentaires...*, *op. cit.*, p 383 : « ... je voulais garder les autres quarante mil [escuz] pour m'acheter du bien en France, pour estre près du Roy, car la Gascogne en est trop esloignée... ».

74. *Ibid.*, pp. 702-703.

75. *Ibid.*, p 451 : « Je vous donneray de fort bon vin françois et gascon et force perdriaux ». Monluc invitait à déjeuner à sa tente le duc de Guise, mais ce dernier se montrait très méfiant envers la cuisine gasconne qui, pour lui, utilisait trop d'ail et d'oignon.

76. *Mémoires de Jean d'Antras...*, *op. cit.*, p 3.

courant en Gascogne jusque vers le milieu du XIX^e siècle, voire parfois, bien que plus rarement, au-delà⁷⁷.

De nombreux textes de la guerre de Cent ans désignaient les Gascons du parti anglais⁷⁸ sous le seul nom d'« Anglais » et ceux du parti français⁷⁹ comme « Français ». Pourtant ni les uns, ni les autres n'étaient pris réellement pour des Anglais ou des Français, ce qui explique pour quelles raisons les Gascons étaient dissociés des « Anglais d'Angleterre »⁸⁰ et des « Français de France »⁸¹. Michel Pinton, le religieux de St-Denis, le confirmait dans sa chronique quand il rapportait l'expédition militaire du duc d'Orléans contre la Guienne anglo-gasconne (1406) : « [le duc d'Orléans] se mit donc en route pour la Gascogne, bien qu'il connut l'inconstance ordinaire aux Gascons, et qu'il n'ignora pas les trahisons qu'ils avaient plus d'une fois commises à l'égard des Français »⁸². Même après la conquête finale de la Gascogne occidentale ou Guienne anglo-gasconne, par le roi de France (1453), les Gascons n'étaient pas confondus avec les Français. Ainsi en 1465, Regnault Girard, conseiller du roi Louis XI, lui suggérait de construire en face de Bordeaux, sur la rive droite de la Garonne, une forteresse qui suivrait les principes de la forteresse de l'Écluse près de Bruges⁸³ qui n'admettait aucun Flamand : « que le dit

-
77. Polge (H), « Le gascon : langue, littérature et ethnographie », in *Histoire de la Gascogne des origines à nos jours*, dir. M. Bordes, Roanne, 1977, p 235 : « Et jusqu'en plein XIX^e siècle, aller à Paris ne se dira pas, comme de nos jours *monter à Paris*, mais *aller en France*, expression significative qui, en plein XX^e siècle, survit dans le trésor parémiologique [= des expressions] du Sud-Ouest ».
78. Correspondant *grosso modo* aux Gascons occidentaux.
79. Correspondant *grosso modo* aux Gascon orientaux.
80. Voir Pépin (G), « Towards a new assessment of the Black Prince's principality of Aquitaine: a study of the last year (1369-1372) », *Nottingham Medieval Studies*, Vol. L, 2006, p 98, n.232.
81. *Registres de la Jurade. Délibérations de 1406 à 1409*, Archives municipales de Bordeaux, Bordeaux, 1873, p 88, lettre de l'archevêque de Bordeaux au roi d'Angleterre (11 avril 1406) : « le comte d'Armanhac a obtenu des François las conquestes qu'il a fait, et toutes autres qu'il pourra faire. Par laquelle chose, avons mestier avoir graignour regard, quar grand notice et amistance a il en le pays ; et pour cela l'on croit que plus legierement pourra il conquerer que les Francoys de France ».
82. *Chronique du religieux de Saint-Denis, op. cit.*, pp. 436-437. L'expédition mena aux sièges infructueux de Blaye et de Bourg, localités voisines dont la première est située sur l'estuaire de la Gironde et la seconde en aval de cette dernière sur les rives de la Dordogne.
83. L'Écluse, actuelle commune de Sluis (Pays-Bas), est située au nord-est de Bruges. La forteresse de l'Écluse avait été bâtie par les ducs de Bourgogne – comtes de Flandre.

château soit gardé par des Français, bien garnis de gens d'artillerie, de vivres pour deux ou trois ans et que nul Gascon n'entre au dit château »⁸⁴.

On peut citer aussi les Grands Jours de Guyenne (Cour de justice souveraine) qui mentionnait en 1459, lors de l'une des affaires qu'elle traitait, une décision qu'avait prise le chef anglais Talbot en 1452 à la suite de la reprise de Bordeaux par son armée : « le dit Talbot fit crier que nul Gascon ne tienne prisonnier des Français sous certaine peine »⁸⁵. Mentionnons enfin Guillaume Leseur, le chroniqueur du comte de Foix-prince de Béarn Gaston IV, qui décrivait les armées alliées de ce dernier, du roi de France Louis XI et du roi d'Aragon Jean II lors de leur siège de Barcelone (8 septembre – 3 octobre 1462) au début de la révolte des Catalans : « Et tout d'un coup s'éleva une alarme dans l'armée qui étaient en armes, et de tous côtés nos Français, Gascons et Aragonais vinrent charger sur ceux qui avaient déjà surgis... »⁸⁶. Le même Gaston IV assiégea en 1466 la ville castillane d'Alfaro et une chronique castillane précise que la ville se défendit avec succès et « que les Français et les Gascons souffrirent énormément, que beaucoup d'entre eux moururent là et que d'autres furent taillés en pièces »⁸⁷.

Le plus étonnant est que cette division se soit maintenue longtemps après le Moyen Âge comme le montre le récit des guerres d'Italie (de 1494 à 1529) par le chroniqueur Francesco Guicciardini. Ce dernier évoquait l'armée française en ces termes : « les fantassins français et gascons » et « six mille français et gascons »⁸⁸. Une chronique espagnole décrit ainsi l'armée française qui combattit à la bataille de Ravenne contre les troupes espagnoles le 11 avril 1512 : « L'armée française avait vingt-quatre mille fantassins, qui sont hommes de pieds, français, allemands, gascons et

84. *Archives historiques de la Gironde*, t. LVI, Paris-Bordeaux, 1925-1926, n° X, p. 41.

85. *Archives historiques de la Gironde*, t. IX, Paris-Bordeaux, 1867, p. 103 (19 octobre 1456) : « ledit Talebot fist crier que nul Gascoignoiz ne tint prisonnier François sur certaine peine ».

86. Guillaume Leseur, *Histoire de Gaston IV, comte de Foix*, t. II, éd. H. Courteault, Paris, 1896, p. 165 : « Et tout à cop, s'esleva ung alarme parmy l'ost qui estoient en armes, et de tous costez noz François, Gascons et Arragonnoys vindrent charger sur ceulx qui estoient ja sailliz... ».

87. Diego de Valéra, « Memorial de diversas hazañas » in « Crónica de los reyes de Castilla », ed. D. C. Rossell, t. III, *Biblioteca de Autores Españoles*, t. LXX, Madrid, 1878, p. 37 : « que los franceses y gascones recibieron muy gran daño, é muchos dellos murieron allí é otros fueron destrozados ».

88. François Guichardin, *Histoire d'Italie, 1492-1534*, éd. et trad. Fournel (J.-L.) et Zancarini (J.-C.), Paris, 1996, t. I, p. 70 et t. II, p. 532.

italiens »⁸⁹. La même année le roi de Navarre Jean d'Albret passait les Pyrénées pour repousser l'invasion de son royaume par le roi Ferdinand le Catholique avec une troupe composée de « beaucoup de Gascons et de Français et de quelques soldats allemands »⁹⁰. D'ailleurs cette distinction était soulignée en 1547 par Matteo Dandolo, l'ambassadeur vénitien en poste à la cour de France lorsqu'il décrivait les troupes du roi de France engagées dans les guerres d'Italie : « Si je peux dire quelque chose au sujet de l'infanterie gasconne, si l'on peut appeler française cette force armée ».⁹¹

Le capitaine Blaise de Monluc (v. 1500-1577) effectuait la même distinction pour l'année 1554 : « sa compagnie était fort bonne, étant la plupart Gascons et Français... »⁹². Il évoquait également les prévisibles moqueries des Français si lui, le Gascon, ne réussissait pas à prendre le moulin d'Auriol situé près de Marseille et qui était tenu par des troupes de l'empereur Charles Quint qui avait alors envahi la Provence (août 1536) : « ... lui disant que j'étais Gascon et que, si je n'en venais pas à bout, les Français se moqueraient de moi »⁹³. Monluc mettait aussi en doute la capacité des officiers français à se faire bien obéir des soldats gascons comme il l'était lui-même : « Oh que je voudrais voir ces messieurs de France, qui contrôlent nos actions, au gouvernement de la noblesse de Gascogne, pour voir s'ils sauraient la manier à leur aise et à pleines mains comme ils disent ! »⁹⁴. Vers 1537, le roi de Navarre et prince de Béarn

89. Hernando del Pulgar, « Crónica de los señores reyes católicos Don Fernando y Doña Isabel de Castilla y de Aragon » in « Crónica de los reyes de Castilla », ed. D. C. Rossell, t. III, *Biblioteca de Autores Españoles*, t. LXX, Madrid, 1878, p. 752 : « Tenia el ejército francés veinte y quatro mil infantes, que son hombres de à pié, franceses y tudescos é gascones é italianos ».

90. Ibid., p. 754 : « El rey Don Juan de Navarre hizo gente de gascones é franceses, y algunos alemanes soldados ».

91. « Si potrebbe ben dire alcuna cosa della fanteria guascona, ma quella forse non si può chiamar francese », in *Relazioni degli Ambasciatori Veneti al Senato*, ed. E. Albèri, Série I, Vol. II, Florence, 1840, p. 174.

92. Monluc, (B. de), *Commentaires, op. cit.*, p 275 : « Sa compagnie estoit fort bonne, estant la plus part Gascons et François... ».

93. Ibid., p 66 : « ... luy disant que j'estoy Gascon et que, si je n'en venois à bout, les François se mocqueroient de moi ».

94. Ibid., p 786 : « O que je voudrois veoir ces messieurs de France, qui contrerolent noz actions, au gouvernement de la noblesse de Gascogne, pour veoir s'ils la sçauroient manier à leur aise et à toutes mains, comme ils disent ! ». Deux autres passages intéressants, ibid. p. 31 : « Et si le roi me le commandoit, j'en dirois bien la vérité, la sçachant aussi bien qu'homme de France... » et p 503 : « [un capitaine gascon] entendoit aussi bien qu'homme de France comme il falloit exécuter ces diligences ».

Henri d'Albret projetait une expédition pour reconquérir la Navarre située outre-Pyrénées, et son administration prévoyait pour cela l'emploi de « 15 000 fantassins français et gascons à 100 sous par mois »⁹⁵. En 1553, un compte concernant les troupes stationnées à Mirandola (province d'Emilie-Romagne, Italie) indique : « cent cinquante hommes de guerre français et gascons sous le capitaine Montastruc, desquels il y a trente huit piquiers armés de cuirasses et autant d'arquebusiers »⁹⁶.

En 1598, l'Espagnol Don Cristobal Perez de Herrera évoquait ainsi les pèlerins qui venaient du royaume de France pour aller à Saint-Jacques de Compostelle : « On voit passer et on héberge chaque année à l'hospice [situé près de Burgos], où on leur donne à manger gratis deux ou trois jours, huit à dix mille Français et Gascons et d'autres nations qui viennent dans nos royaumes à l'occasion du pèlerinage »⁹⁷. Encore vers 1654, le curé gascon Lasplaces, pour qui la Gascogne correspondait à la Gascogne linguistique, distinguait encore les Gascons des Français : « les Français et les Gascons »⁹⁸.

Les Gascons : Français politiquement, mais encore perçus comme différents au niveau ethno-linguistique

Aux XVI^e et XVII^e siècles, cette opposition entre Français et Gascons n'était plus que culturelle et linguistique puisque tous les Gascons étaient sujets du royaume de France et étaient donc appelés Français dans ce contexte. C'est en ce sens qu'il faut comprendre que les Gascons avec les autres habitants de Guyenne et ceux du Languedoc appelaient « Francimans » les habitants des régions situées au nord de la Loire qui parlaient l'une des langues d'oïl, en particulier le français. Ce surnom est déjà documenté en Languedoc à partir de la croisade contre les Albigeois (1209-1229). Mais, selon nos connaissances, il faut attendre les écrits du Périgourdin Brantôme pour le voir attesté en Guyenne quand il évoque les jurons proférés par les soldats de l'armée des rois de France du XVI^e siècle : « Les Français s'en accommodent [de jurer] aussi bien que les autres, et même

95. In Dartigue-Peyrou (Ch.), *La vicomté de Béarn sous le règne d'Henri d'Albret (1517-1555)*, Paris, 1934, p. 516.

96. Brunon (J.) et Barruol (J.), *Les Français en Italie sous Henri II* (Marseille, 1952), p. 67.

97. Cristóbal Pérez de Herrera, *Discurso del amparo de los legítimos pobres...*, Madrid, 1598, fol. 14 (noté par erreur fol. 11).

98. Lasplaces (B.), *La Gascouigno desoulado. Misères et horreurs de la guerre au temps de la Fronde*, Toulouse, 2006, p. 23 : « Per tout boste royaume, lous Francès e Gascous, Cridaran bibo, bibo, bibo noste Rey dous ».

[en particulier] les Gascons, voire plusieurs Francimans »⁹⁹. Quand un gascon affectait de parler français on disait qu'il « francimandait » comme l'évoque le poète gascon Jean-Géraud d'Astros (v.1594-1648) dans son poème bilingue « Trois bergers, dont deux Français et un Gascon »¹⁰⁰. Ce nom de « Francimans » resta d'usage courant en Gascogne jusqu'en plein XX^e siècle où il devint de plus en plus rare au fur et à mesure du recul de l'usage du gascon.

Toutefois, cela n'empêchait nullement à l'occasion l'expression vive d'un certain antagonisme entre les deux peuples qui, au-delà des exagérations, permettent de déceler la persistance de la distinction médiévale faite entre Gascons et Français. Tel fut le cas entre les nations étudiantes de l'université de Toulouse réunis au sein de l'alliance des nations de France et de l'alliance des nations d'Aquitaine¹⁰¹. Ces nations étudiantes (et leurs alliances) étaient en fait des confraternités étudiantes qui n'étaient pas officielles et qui ne furent jamais reconnus par les autorités officielles, contrairement à ce qui se passa dans la plupart des autres universités européennes, ce que nous étudierons plus bas. Suivant l'une des nombreuses décisions du parlement de Toulouse et de la commune de Toulouse dissolvant — en vain — ces « nations », l'étudiant en droit Etienne Dolet — l'orateur de l'alliance de France natif d'Orléans — se mit à critiquer dans un discours déclamé devant une large assemblée d'étudiants des deux alliances la décision du parlement et la ville de Toulouse ainsi que ses habitants qu'il accusait de « barbarie » (9 octobre 1533) tout en faisant des louanges aux Français¹⁰². Par la suite, Pierre Pinac¹⁰³, un grammairien gascon choisi pour la circonstance comme

99. Le terme « Français » désigne ici tous les sujets du royaume de France, celui de « Francimans » nomme seulement les locuteurs d'une langue d'oïl, en particulier le français et les habitants des régions situées au nord de la Loire. *Ceuvres complètes de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme*, t. VII, éd. L. Lalanne, Paris, 1873, « Seremens et juremens espagnols », p. 199-200.

100. *Poésies gasconnes. XVII^e siècle, J. G. d'Astros – D'Arquier*, t. II, éd. F. Taillade, Paris, 1869, p. 63 : « Plaç'à Peyrot, francimantaillo » et p. 64 : « A boste francimant mignart ».

101. L'alliance des nations de France regroupait les nations étudiantes de France, de Champagne, de Bourgogne, d'Anjou, de Bretagne, de Limousin, d'Auvergne, de Dauphiné, de Périgord et de Rouergue. L'alliance d'Aquitaine regroupait les nations étudiantes de Gascogne, de Languedoc et de Provence.

102. *Les Orations Duæ in Tholosam d'Etienne Dolet (1534)*, éd. K. Lloyd-Jones et M. Van der Poel, Genève, 1992, Premier discours, traduction française du discours latin original : pp. 131-146.

103. Les auteurs qui ont écrit sur cette affaire l'ont appelé Pierre Pinache puisqu'il ne connaissait que son nom latin de *Petrus Pinaqui*. Son nom de famille était en fait Pinac, ce qui permet également de placer sans doute son origine en Bigorre ou dans les Quatre Vallées, puisque les Hautes-Pyrénées était le seul département gascon où existait encore ce nom entre 1891 et 1915.

orateur de l'alliance d'Aquitaine, s'opposa à Dolet et porta des propos contre la France et les Français¹⁰⁴ selon ce que rapporta Dolet dans son second discours : « quelle fut l'occasion de tant d'invectives non seulement contre moi personnellement, mais aussi contre tous les Français en général ? [...] Et lorsque tu attaquais la France avec tant de mots, lorsque tu tâchais de ravir l'honneur de la France, lorsque tu nous déclarais entièrement capables de supporter les pires injures, hébétés, pusillanimes, mous et efféminés, à l'esprit abattu, aride et borné, est-ce que tu faisais des plaisanteries à nos frais sans te méfier du tout ? »¹⁰⁵. Cela n'est pas sans rappeler l'insulte que proféra plus tard un Gascon (en 1571) déclenchant ainsi un conflit entre les deux alliances : « le dernier des Provençaux ou des Gascons est suffisant pour battre les plus vaillants des Français »¹⁰⁶. La réponse de Dolet prit la défense des Français en soulignant leur vaillance, mais une partie de son discours fut une réelle diatribe xénophobe contre les Gascons tandis qu'il tentait de ménager en même temps les autres membres de l'alliance d'Aquitaine (les étudiants des nations de Languedoc et de Provence) contre lesquels il n'avait pas de griefs¹⁰⁷ :

Peux-tu me nommer un seul Français qui ait été tant soit peu affecté par un Gascon ? Un seul Français qui ait été surpassé en grandeur d'esprit et sur le champ de bataille ? Un seul Français qui ait été blessé ou tué sinon par méchanceté et par ruse (trait si caractéristique du Gascon) ? Ne te vient-il pas à l'esprit de te demander combien de fois les Français ont offert aux Gascons le choix de permettre à un seul Français de terminer, en combat individuel avec un Gascon, les désordres provoqués entre nous, ou nos nombreuses disputes ? Ne te vient-il pas à la mémoire combien de fois un Français a courageusement essayé d'en venir aux mains avec un Gascon ? Combien de fois, au contraire, un Gascon a lâchement refusé ? Ne te rappelles-tu pas combien de fois un Français a maîtrisé un Gascon, ou bien les rares occasions — si jamais il y en a eu ! — où un Gascon a maîtrisé un Français ? [...] Comment donc ! S'il y a des assassins à

104. Ce discours latin de Pinac se place probablement le 29 novembre 1533. Il se tint dans les mêmes circonstances devant une large assemblée des étudiants des alliances de France et d'Aquitaine. Nous ne connaissons le discours de Pinac que par les éléments que rapporta Dolet dans son second discours.

105. *Les Orationes...*, *op. cit.*, pp 149 et 152.

106. In *Liber Nationis Provinciae Provinciarum. Journal des étudiants provençaux à l'Université de Toulouse (1558-1630)*, éd. Mouflard (M.-M.), B) Texte, La-Roche-sur-Yon, 1965, p 58 : « que feust dicte une telle et semblable parolle par ung escollier de Gascogne : « Le moindre des Provensaulx est suffisant ou gascon est suffisant pour battre les plus valhantz des françoys » ».

107. Ce dernier point n'a pas été compris par les commentateurs des discours de Dolet, même si ces derniers ont perçu la différence de traitement entre les « Aquitains » et les Gascons. Voir *Les Orationes...*, *op. cit.*, p 198 : « Tandis que ce dernier [mot « Vasco »] est systématiquement investi d'associations péjoratives, les mots « Aquitania » ou « Aquitanus » sont sans exception parés soit d'une valeur assez favorable [...] soit d'une valeur nettement positive ».

Paris [...], s'il y a des criminels les plus audacieux à Orléans, chercheras-tu à nier le fait que ce sont tous des Gascons ? À Paris, qui, dit-on, fait sauter les portes de tout le monde pour faire des vols à main armée ? Qui, dit-on, pousse les jeunes filles au vice ? Le Gascon ! À Paris, qui, déclare-t-on, rôde toute la nuit, court çà et là à travers la ville, envahit les rues ? Le Gascon ! À Paris, qui considère-t-on comme coupable d'avoir dévalisé les dévalisés de la nuit ? D'avoir brutalement blessé les blessés ? D'avoir fâcheusement assassiné les assassinés ? Le Gascon ! D'ailleurs, la réputation de méchanceté dont jouissent les Gascons a déjà gagné les Français, et s'est même répandue universellement, au point où les gens croient que rien de cruel, rien de criminel, rien d'abominable n'arrive sinon du fait des Gascons. Pourquoi à ton avis, les Italiens, lorsqu'ils sont en colère, croient-ils prononcer une malédiction contre leurs ennemis en souhaitant que ceux-ci soient obligés d'abriter des Gascons sous leur toit ?¹⁰⁸ Ils démontrent par là que l'appellation de Gascon comporte tous les fléaux et tous les ravages, ils déclarent par là que le nom de Gascon est synonyme de toutes les scélératesses. Ils souhaitent que celui dont ils cherchent la ruine absolue soit tourmenté par la monstrueuse sauvagerie, le brigandage et la turpitude des Gascons ! [...] de mémoire d'homme, tous les meurtres et tout le pillage à Paris sont le fait de l'inhumanité des Gascons !¹⁰⁹.

Dans une lettre de janvier 1534 l'étudiant Gascon Bordelais Arnoul le Ferron reprocha à Dolet ces propos et décrivit l'atmosphère qui régnait lors de son second discours : « Que signifie ce terme de Gascon qui revient toujours dans votre discours ? Vous dites : « Quels sont ceux qui sont assassins ? Les Gascons. Quels sont ceux qui sont voleurs ? Les Gascons. » Vous savez, du reste, mieux que moi, ce que vous avez ajouté encore, car les rires bruyants que firent entendre les Français après toutes ces questions m'ont empêché de vous suivre [...] Je ne vous dirais pas tout cela, si je ne savais que cette partie de votre discours à laquelle je fais allusion n'avait blessé plus d'un de mes compatriotes gascons et que rien ne pouvait faire plus plaisir à vos amis français. [...] Avec quelle ardeur je me suis efforcé de vous défendre, plus d'un Gascon le sait, et, à dire vrai, je crains qu'en voyant l'affection que j'ai pour vous, on ne me considère comme un déserteur... »¹¹⁰. On ne s'étonnera donc pas trop qu'Etienne Dolet fut forcé de quitter Toulouse par décision du parlement de cette ville (1534) et que son attitude intransigeante fut ensuite en partie responsable de son exécution à Paris le 3 août 1546.

108. Cette réputation des Gascons en Italie provenait du fait qu'ils constituaient une grande partie des troupes des rois de France lors des guerres d'Italie (1494-1559).

109. *Les Orationes*, *ibid.*, pp. 165-167. Le second discours latin de Dolet a probablement été donné le 1^{er} janvier 1534 devant une large assemblée des étudiants des deux alliances.

110. In Christie (R. C.), *Etienne Dolet. Le Martyr de la Renaissance, sa vie et sa mort*, trad. C. Stryienski, Paris, 1886, pp. 124-125. Lettre originale écrite en latin. Arnoul le Ferron devint par la suite magistrat au parlement de Bordeaux.

La notion d'un peuple gascon distinct d'un peuple français ne se trouve plus dans les documents du XVIII^e siècle et avait totalement disparu quand la Révolution fut déclenchée. Si, dès la seconde moitié du XV^e siècle, les Gascons furent appelés « Français », c'était en tant que membres du royaume de France et sujets de son roi, ce qui n'empêchait pas de les différencier toujours de temps à autre des Français originels¹¹¹. On peut citer le témoignage de Blaise de Monluc (v. 1500-1577) qui, s'il distinguait culturellement les Gascons des Français, s'affirmait politiquement face aux Espagnols comme « trop bon français »¹¹² et expliquait que dans les guerres avec les Espagnols les Gascons étaient bien Français, car membres du royaume de France : « Je ne suis pas un Espagnol vantard ; je suis Français, et encore Gascon, qui est de notre nation le plus franc et libre »¹¹³. Il est vrai aussi que les Espagnols appelaient traditionnellement tous les habitants des terres situées au nord des Pyrénées du nom de « *Francos* », ce que l'on peut traduire dans un premier temps par Francs, puis ensuite par Français. Mais Froissart expliquait pour l'année 1388 le véritable sens de cette dénomination : « Et les autres, de quelque nation qu'ils fussent — puisqu'ils n'étaient pas de la nation d'Espagne, nés du pays — on les nommait tous Français, et tenait-on qu'ils étaient étrangers »¹¹⁴. Pour conclure sur ce point, les Gascons ne furent unanimement regardés sans aucune ambiguïté comme l'une des composantes du peuple français (dans un sens ethno-linguistique) qu'après le milieu du XVII^e siècle.

111. Pour être plus précis, nous faisons allusion ici à la situation de l'ensemble des Gascons, puisque les Gascons du parti français, essentiellement de la Gascogne orientale, étaient déjà appelés « Français » dès le XIV^e siècle car ils étaient vassaux des rois de France.

112. Monluc (B. de), *Commentaires*, *op. cit.*, p. 615 : « Je croy que, si le Roy eust envoyé un tel commissaire et qu'il eust voulu ouyr les huguenots, il eust trouvé prou de tesmoings que j'avois promis la Guyenne au Roy d'Espagne. Je n'aimay jamais ceste nations ny ne les aimeray, car je suis trop bon François ».

113. *Ibid.*, p. 298. Monluc raisonnait exactement comme son contemporain, l'écrivain politique Stanislaw Orzechowski (1513-1566), dont un historien a souligné qu'« il n'était pas un Polonais d'origine, mais un Ukrainien « polonisé » qui se décrivait lui-même en tant que « *gente Ruthenus, Natione Polonus* » - politiquement un Polonais, bien qu'ethniquement un Ruthène [un slave du royaume de Pologne] » in Andrzej Walicki, *Poland between East and West : The Controversies over Self-Definition and Modernization in Partitioned Poland*, The August Zaleski Lectures, Harvard University, 18-22 April 1994, Cambridge, Massachusset, 1994, p. 10. Dans la phrase d'A. Walicki, il suffit de remplacer « Polonais » par « Français » et « Ruthène » par « Gascon » et l'on comprend parfaitement comment Monluc se définissait dans ses *Commentaires*.

114. *Ceuvres de Froissart, Chroniques, 1383-1386*, éd. K. de Lettenhove, t. 11, p. 171.

Le gascon : une langue spécifique du domaine linguistique d'oc

Les *Vascones* de langue latine — les Gascons — étaient déjà bien individualisés au IX^e siècle au sein de l'empire carolingien. Ils devaient déjà l'être au niveau linguistique, même si l'on n'admettait pas encore l'existence de plusieurs langues romanes issues du latin. Ainsi, Claude de Turin, évêque de cette cité entre 816 et 827, décrivaient les différentes « nations » parlant la langue latine :

Bien que la langue latine soit une, elle comprend plusieurs nations en son sein, telles que celles bien connues de nos jours que sont les Francs, les Gaulois, les Italiens (appelés aussi Romains), les Lombards, et les Espagnols, les Africains¹¹⁵, les Asturiens et les Gascons (*Vascones*)¹¹⁶.

En fait, la spécificité linguistique du gascon par rapport à ses voisins « d'oc » — selon la terminologie en usage dans ce sens depuis seulement le XIX^e siècle — fut aussi soulignée par le troubadour provençal Raimbaut de Vaqueiras († v. 1207) dans son poème multilingue en « langue romane » des troubadours¹¹⁷, italien, français, gascon et galicien¹¹⁸. La première mention que l'on connaisse actuellement du nom « gascon » pour désigner cette langue « d'oc » date de 1313. On la trouve dans un acte notarié passé à Garris dans la Basse-Navarre mentionnant une rivière « dite en gascon la Sotzcabe »¹¹⁹. Deux ans plus tard, des désordres impliquant des Gascons ont lieu à Rodez et il est bien précisé dans le compte rendu rapportant ces événements que ces derniers parlaient en gascon (*in vasconico*)¹²⁰.

Le gascon fut aussi caractérisé comme une langue à part entière dans la grammaire des *Leys d'amors* écrite entre 1330 et 1356 pour la société littéraire toulousaine du *Gay Saber*. La version de cette grammaire écrite

115. Cela n'était pas une erreur, puisque des locuteurs d'une langue latine existaient toujours sur le sol de la Tunisie actuelle (appelée province d'Afrique sous l'Empire romain) au XII^e et au XIV^e siècles. Voir Mark A. Handley, « Disputing the End of African Christianity » in *Vandals, Romans and Berbers*, dir. A. H. Merrills, Aldershot (G.B.) et Burlington (États-Unis), 2004, p. 304.

116. Idomir Allen (M.), « The Chronicle of Claudius of Turin », in *After Rome's Fall. Narrators and Sources of Early Medieval History. Essays presented to Walter Goffart*, ed. A.C. Murray, Toronto-Buffalo-London, 1998, pp. 305-306.

117. Appelée de nos jours « provençal », « langue d'oc » ou plus souvent « occitan ». Mais « Langue romane » ou « roman » étaient les seuls noms employés par les troubadours et leurs contemporains (XII^e-XIII^e siècle).

118. *The Poems of the Troubadour Raimbaut de Vaqueiras*, éd. Linskill (J.), La Hague, 1964, pp. 192-194.

119. Garcia Larragueta (S.), *Documentos navarros en lengua occitana* (sic), Saint-Sébastien, 1990, p. 267, n° 170. Original : Archivo General de Navarra, Pampelune, Comptos, caj. 6, n° 25 (29 novembre 1313).

120. Archives départementales de l'Aveyron, C 1418, fol. 19 v°.

avant 1341 est très explicite concernant le gascon, langue pourtant parlée en face de Toulouse sur la rive gauche de la Garonne :

Car nous ne nous servons des langages étrangers dans nos compositions [poétiques], en roman¹²¹, que de la manière que nous avons énoncée plus haut, et nous appelons langages étrangers les langues, comme le français, l'anglais, l'espagnol, le gascon, le lombard. Et puisque nous regardons comme étrangère la langue de Gascogne, nous ne devons pas nous servir de pareils mots, quoique qu'ils soient d'usage en Gascogne ; car les Gascons emploient souvent de mauvais mots, comme lorsqu'ils disent *nagalhard* et *naguiraude*, *pay*, *fray* et ainsi de beaucoup d'autres¹²².

Le célèbre philologue Joseph Scaliger (1540-1609), né à Agen en bordure du domaine linguistique gascon, confirma cette perception en évoquant le domaine linguistique d'oc sous le nom d' « idiome tectosagique » :

L'idiome Tectosagique est très étendu ; il comporte deux principales variétés : l'une est située dans l'ancienne Aquitaine de César, c'est-à-dire entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan Aquitanique [= Atlantique]. Cet idiome est proprement appelé gascon et est très différent du reste de l'idiome Tectosagique, au point que ni les relations quotidiennes, ni le voisinage, ni les ponts franchissant les fleuves n'ont pu supprimer cette différence¹²³.

Cette spécificité linguistique du gascon face à tous ses voisins est donc constamment soulignée. Ainsi le célèbre poète et compositeur champenois Guillaume de Machaut écrivait dans *la prise d'Alexandrie* (composée vers 1370-1371) lorsqu'il rapportait l'arrivée de Florimont, seigneur de Lesparre¹²⁴ à Chypre en 1365 pour aider son roi dans son expédition contre l'Égypte : « Florimont de Lesparre a nom : il est né du pays de

121. Les expressions pan-européennes de « roman » et de « langue romane » étaient utilisées pour désigner les langues vernaculaires romanes face au latin. Les Leys d'amors étendaient le « roman » concerné par cette grammaire au Languedoc, à l'Agenais, au Périgord, au Quercy, au Limousin, à l'Auvergne et au Velay.

122. *Monumens de la littérature romane*, II, éd. Gatiern-Arnoult, Toulouse, 1842, pp 388-389 : « quar nos no prendem en nostre dictatz en romans lunh lengatge estranh si no en la maniera dessus pazada et apelam lengatge estranh coma frances, engles, espanhol, gasco, lombard. E quar la lenga de Gascuenha reputam per estranha per so nos no devem dir aytals motz si be hom los ditz en Gascuenha. Quar trop mal pazuo li gasco alqus motz et alqunas paraulas que dizo segun quom pot vezer en so que dizo nagalhard. naguiraude. pay. fray et enayssi de trop autres. »

123. Josephi Justi Scaligeri Opuscula varia antehac non edita (Paris, 1610), pp. 123126. Publié par Chabaneau (C.), « Paraphrase des psaumes de la pénitence », *Revue des Langues Romanes*, t. XIII, 1885, p. 117 et Anatole (C.) et Dinguirard (J.-C.), « Joseph-Juste Scaliger : Diatriba de hodiernis francorum linguis », *Via domitia*, XX-XXI, Annales publiées par l'Université de Toulouse – Le Mirail, Nouvelle série, tome XIV, fascicule 6, 1978, pp 140-142 avec une traduction française pp 142-143 qui n'est pas entièrement fidèle à l'original concernant les termes utilisés.

124. Lesparre-Médoc, ch.-l. d'arr, dép. Gironde.

Gascogne, comme la langue en témoigne »¹²⁵. Et quand le fameux chroniqueur Froissart rencontra Gaston Fébus, comte de Foix et vicomte de Béarn, dans son château d'Orthez en 1388, il ne nommait la langue autochtone qu'il parlait que du seul nom de « gascon »¹²⁶. Pour la même année 1388, Froissart rapportait la conversation entre deux mercenaires gascons devant la ville de Montferrand et indiquait qu'ils parlaient en gascon¹²⁷. Quand le comte de Pardiac Guiraut d'Armagnac fut accusé de sorcellerie envers son parent le comte Bernat VII d'Armagnac (1391-1418), son accusateur rouergat rapportait ses propos en indiquant qu'il parlait « en son gascon »¹²⁸. En 1431, la confirmation des privilèges de Montory, en Soule¹²⁹, donnée en latin par le duc de Lancastre en 1383¹³⁰, était traduite « en roman et bon gascon »¹³¹. Nous pouvons également citer un passage d'un journal rédigé par un Anglais accompagnant une délégation officielle anglaise à Bordeaux en 1442 au sujet des soldats anglais qui ne comprenaient que leur propre langue : « [nous avons envoyé à la Réole] un frère des ordres, pour écouter les confessions des Anglais qui ne savent pas comprendre le français ou le gascon du lieu »¹³². En juin 1453, une armée française prit la forteresse de Chalais qui était composée d'Anglais et de Gascons dont on précisait le nom de la langue : « après qu'on eut interrogé tous les prisonniers dont il y avait grand nombre, ceux qui furent trouvés de la langue de Gascogne furent décapités et eurent les têtes tranchées ; et les autres, étant de la nation d'Angleterre furent mis à finance [rançonnés] »¹³³. Au XVI^e et au XVII^e siècle, les expressions de « langage gascon » ou de « langue gasconne » est régulièrement employée

125. Guillaume de Machaut, *La prise d'Alexandrie*, éd. M. L. de Mas Latrie, Genève, 1877, p. 143, vers 4701-4703 : « Florimont de Lesparre a non, Nez est dou païs de Gascongne, Si com la langue le tesmongne ».

126. Œuvres de Froissart, *Chroniques*, éd. K. de Lettenhove, t. XI, Bruxelles, 1873, p. 85 et 196.

127. *Ibid.*, t. XIII, p. 67.

128. Documents relatifs à la chute d'Armagnac-Fézensaguet, éd. P. Durrieu, Paris-Auch, 1883, pp. 63-65 : « parlan en son gascon » et « en son gascon parlan » (parlant en son gascon).

129. Montory, c. Tardets-Sorholus, arr. Oloron-Sainte-Marie, dép. Pyrénées-Atlantiques.

130. Jean de Gand, duc de Lancastre et fils du roi d'Angleterre Edouard III (1327-1377), était alors lieutenant (vice-roi) du roi d'Angleterre Richard II en Gascogne.

131. *Le for d'Oloron*, édition critique, éd. Dumonteil (J.) et Cheronnet (B.), Oloron, 1980, p. 168.

132. « Journal of Thomas Bekynton to Bordeaux », *Official Correspondance of Thomas Bekynton*, éd. G. William, vol. 2, Londres, 1872, p. 205 (5-6 octobre 1442). La Réole était alors assiégée par les Français.

133. *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, t. II, éd. G. du Fresne de Beaucourt, Paris, 1863, p. 31. Chalais, ch.-l. c., arr. Angoulême, dép. Charente.

par différents auteurs comme Pey de Garros en 1567 ou Jean-Géraud d'Astros en 1642 (*la lengouo gascouo*).

Cependant, comme dans le reste de l'Europe de langue latine, les expressions « langue romane » et « roman » restaient encore d'usage en Gascogne. Cela est prouvé par une ordonnance de la ville de Bayonne proclamée entre 1303 et 1311 : « Au sujet d'une charte de simple procuration faite en roman ou en latin »¹³⁴. De même, lors de la réception de John Tiptoft en tant que sénéchal de Guyenne (27 août 1415) par les Trois Etats de Bordelais puisque, pour décrire la traduction de la lettre de nomination du roi d'Angleterre du latin au gascon, on recourait au verbe *romanseyadar*¹³⁵.

Les limites linguistiques du gascon était, comme celle de la Gascogne, très claires pour les Gascons, comme le démontre l'introduction au lecteur des *Poesias gasconas* du Gascon de Lectoure Pey de Garros (1567) : « le langage spécialement appelé gascon, naturel à nous de Béarn, de Comminges, d'Armagnac et autres, qui sommes enclos entre les monts Pyrénées et la Garonne »¹³⁶.

Les Gascons : un peuple distinct des Languedociens et des Provençaux

Il est donc logique de trouver nombre de témoignages qui traitaient la Gascogne et les Gascons comme un pays comportant un peuple distinct de ses voisins. Ainsi l'auteur rouergat de la seconde partie du *Livre des miracles de Sainte Foy de Conques* (XI^e siècle) se sentait obligé de souligner qu'un Gascon originaire de Marciac¹³⁷ nommé Garssia¹³⁸ portait un nom spécifiquement gascon totalement inusité dans les régions voisines : « Ce Garssia, qui est distingué par un tel nom coutumier aux Gascons »¹³⁹. D'ailleurs Aymoin de Fleury, pourtant originaire de Francs, un village du Bordelais, alors voisin de la Gascogne, considérait au début du XI^e siècle qu'un certain Aner-Sants, moine de La Réole, était « de race et de nom

134. *Livre des Établissements*, op. cit., p. 94.

135. *Registres de la Jurade. Délibérations de 1414 à 1416*, op. cit., pp. 238-239.

136. Garros (P. de), *Poesias gasconas*, Toulouse, 1567. Consultable et téléchargeable sur Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k70584n>.

137. « du bourg de Saint-Orens, appelé vulgairement Marciac ». Ch.-l. c., arr. Mirande, dép. Gers.

138. En gascon du bas Moyen Age ce prénom s'écrivait Gassia ou Gassie.

139. *Liber Miraculorum Sancte Fidis*, éd. A. Bouillet, Paris, 1897, Livre IV, chapitre 1, p. 176 : « Hic Garsias, qui Vuasconum more tali insignitur nomine ». Autre traduction française dans *Livre des miracles de Sainte-Foy, 1094-1994*, op. cit., p. 79 : «... Garsias, nom fréquemment usité parmi les Gascons ».

barbares »¹⁴⁰. L'usage de ces noms pourrait paraître anecdotique mais permet, une fois de plus, de rattacher culturellement la Gascogne au nord de la péninsule ibérique¹⁴¹.

Bien plus tard, les Etats du Languedoc incluait en 1439 la Gascogne parmi les pays étrangers voisins : « Pour ce que le présent pays [= le Languedoc] marche [est voisin] avec les pays de Gascogne, Aragon, Provence, l'Empire [= le St-Empire, à l'est du Rhône], le Dauphiné, Avignon et autres seigneuries étrangères » et, « Pour ce que les villes et lieux [du Languedoc], qui sont confinant avec les pays étrangers... »¹⁴². Même aux XVI^e-XVII^e-XVIII^e siècles, quand les Gascons étaient devenus pour « les Français » (du nord de la Loire) la référence pour nommer tous les habitants du royaume de France qui parlaient une langue « d'oc » à l'exception des Provençaux et des Dauphinois méridionaux, les véritables Gascons qui habitaient schématiquement au sud de la Garonne savaient toujours que leurs voisins n'étaient pas semblable à eux, malgré les affinités linguistiques. Pey de Garros l'affirmait sans ambiguïté en 1567 :

De là nous saurons la cause pourquoi nous, et ceux qui sont outre Garonne ayant avec nous affinité de langue, étant hors de nos pays¹⁴³, sommes appelés d'un nom commun Gascons, et quand ils s'en retournent dans leurs maisons, ils disent qu'ils s'en retournent en Gascogne. La raison de la géographie ne nous peut en rien servir en ceci : serait-ce donc pour notre excellence qu'ils aiment être nommés comme nous ? Je n'entre point en cette contestation¹⁴⁴.

Comme précédemment pour *Provinciales* (Provençaux) ou « langue d'oc »¹⁴⁵, les mots « Gascogne » et « Gascons » étaient étendus artificiellement par les Français à d'autres régions, mais cela ne correspondait pas réellement à un usage local, et les véritables Gascons ne considéraient pas les populations d'outre Garonne comme faisant partie

140. Aymoin de Fleury, « Vie d'Abbon, abbé de Fleury », in *L'abbaye de Fleury en l'an Mil*, éd. R.-H. Bautier et G. Labory, pp. 120-121.

141. Dans les langues médiévales du nord-est de la péninsule ibérique (castillan, « roman » navarrais et aragonais), le gascon Garssia (ou Gassia) s'écrivait bien évidemment Garcia. On peut également citer le nom gascon *Aner* (en latin : *Asenarius*), dont la forme espagnole est *Aznar* ; le nom gascon *Lop* ou *Lup* (latin : *Lupus*) dont la forme espagnole originelle était *Lop*, d'où le nom de famille *Lopez* (= fils ou descendant de Lop) ; le nom gascon *Sans* ou *Santz* (latin : *Sancius*) dont la forme espagnole originelle était *Sancho*, d'où le nom de famille *Sanchez* (= fils ou descendant de Sancho). Ce nom existait en catalan sous la forme *Sauç*.

142. *Histoire générale de Languedoc*, t. X, *op. cit.*, col. 2150, 2162 et 2166.

143. En fait en « France » (pays au nord de la Loire).

144. Pey de Garros, *Poesias gasconas*, *op. cit.*

145. Voir sur ces sujets que nous n'avons pas ici la place de développer : Laffite (J.) et Pépin (G.), *La « langue d'oc » ou leS LangueS d'oc ? Idées reçues, mythes et fantasmes face à l'histoire*, Monein, 2009.

du même peuple qu'eux. Ainsi Monluc considérait que la Gascogne ne commençait que sur la rive gauche de la Garonne en face d'Agen et de Port-Sainte-Marie¹⁴⁶. On peut citer également deux autres témoignages un peu antérieurs (1499 et 1532-1533) qui indiquent clairement que la Gascogne commençait sur la rive gauche de la Garonne en face de Toulouse.¹⁴⁷ Ces deux constatations correspondaient bien aux limites du gascon trouvées par l'enquête d'Édouard Bourciez de 1895¹⁴⁸. Il est évident que tous les « non-Gascons » ne confondaient pas les Gascons avec leurs voisins, à l'instar du philosophe écossais David Hume en 1748 : « les Languedociens et les Gascons sont les peuples les plus joyeux de France »¹⁴⁹.

À propos du thème précédent, il est intéressant de s'étendre quelque peu sur les Gascons et leurs voisins présents dans quelques universités européennes du XIII^e siècle au XVII^e siècles. Certaines données peuvent en effet confirmer la distinction qu'établissaient les Gascons avec leurs voisins du Languedoc, ainsi qu'avec d'autres peuples. Ainsi, l'université de Toulouse, fondée à partir de 1229, connaissait déjà, dès le XIII^e siècle, les dissensions entre Gascons et gens du comté de Toulouse¹⁵⁰.

À la célèbre université de droit de Bologne, les Gascons formaient une nation étudiante à part entière, distincte des « Provençaux »¹⁵¹ ; c'était l'une des quatorze nations ultramontanes (non-italiennes). Il faut attendre 1265 pour que les Gascons s'unissent avec les Poitevins pour apaiser la querelle autour de l'élection du recteur de l'université — querelle dans laquelle la nation gasconne était entrée, contre toutes les autres nations, y compris la poitevine, en compagnie des nations d'Allemagne, d'Espagne,

146. Monluc, (B. de), *Commentaires, op. cit.*, récit de l'année 1569, pp 753, 754 et 755.

147. Harff, (A. von), *The Pilgrimage of Arnold van Harff...*, éd. M. Letts, Londres, 1946, pp 263 et Bourdon (L.), « La France du Midi vue par un clerc portugais en 1532-1534 », *Annales du Midi*, t. 62, 1950, p 66 : « Cette partie de la France jusqu'à Toulouse, qui s'étend sur quarante quatre lieues, se nomme la Gascogne [...] Passé la Gascogne, nous arrivons à Toulouse, la très grande et noble cité ».

148. Résultats publiés avec une carte linguistique dans Lartiga (H.), *Les racines de la langue gasconne*, Belin-Beliet, 1998. Réédité avec une autre carte : Lartiga (H.), *Gasconha, lenga e identitat*, Orthez, 2011.

149. David Hume, « Of National Characters », in *Three Essays, Moral and Political*, vol. I, Londres-Edimbourg, 1748, paragraphe 13 : « The Languedocians and the Gascons are the gayest people in France ».

150. Voir Le Goff (J.), « Les Universités du Languedoc dans le mouvement universitaire européen au XIII^e siècle », in *Cahiers de Fanjeaux*, 5, *Les Universités du Languedoc au XIII^e siècle*, Toulouse, 1970, p 323.

151. Ces « Provençaux » devaient réunir, selon les conceptions italiennes courantes à l'époque, les Provençaux proprement dit (habitants à l'est du Rhône) et les futurs Languedociens.

de Provence et d'Angleterre¹⁵². Cette union n'était pas en soi inédite, puisqu'elle s'inscrivait dans le passé politique commun aux Gascons et aux Poitevins¹⁵³, mais les deux nations antérieures à l'accord de 1265 gardèrent chacune leur autonomie au sein de la nouvelle nation constituée, puisque cette dernière avait deux électeurs représentant chacun l'une des deux anciennes nations¹⁵⁴.

L'organisation des nations étudiantes étrangères à l'université catalane de droit de Lérida (fondée en 1300) était également significative : au sein d'une nation commune, les Gascons étaient unis aux Provençaux (au sens strict : le peuple situé à l'est du Rhône) et étaient séparés de la nation regroupant les étudiants originaires de la province ecclésiastique de Narbonne, soit le futur Languedoc¹⁵⁵.

Dès sa fondation, il n'existait pas à l'université de Toulouse de nations étudiantes officielles qui participaient à son gouvernement. L'interdiction de constituer des nations étudiantes fut régulièrement réaffirmée, la plus ancienne émanant en 1329 du pape Jean XXII, ce qui prouve que des confréries étaient déjà organisées illégalement par les étudiants toulousains¹⁵⁶. Il faut attendre le XVI^e siècle, et en particulier 1533¹⁵⁷, pour voir apparaître avec clarté ces nations étudiantes de l'université de Toulouse¹⁵⁸. Leur organisation, ainsi que leurs dénominations, permettent de faire remonter leur origine au Moyen Age (probablement avant 1329), même si le nombre de nations a pu varier fortement d'une époque à l'autre, suivant le nombre d'étudiants envoyés des aires constituant chaque nation. Dans chacune de ces nations, un prieur et un sous-prieur étaient élus à leur tête pour un an au suffrage universel par les étudiants membres de la nation (les nationnaires).

152. Voir Kibre (P.), *The Nations in the Mediaeval Universities*, Cambridge, Massachussets, 1948, p 9.

153. Les Gascons et les Poitevins (comprendre ici les Poitevins et les Saintongeais) avaient été unis au sein du duché d'Aquitaine-Gascogne des comtes de Poitou de 1063 à 1204/1224.

154. Kibre, *The Nations...*, *ibid.*, p 49.

155. *Ibid.*, p. 158.

156. Gadave (R.), *Les documents de l'histoire de l'Université de Toulouse*, Toulouse, 1910, p 85, n° 85.

157. *Ibid.*, p. 134, n° 301, juin 1533 : ordonnance des capitouls de Toulouse interdisant aux « écoliers » de se grouper en nations.

158. Consulter *Liber Nationis Provinciae Provinciarum. Journal des étudiants provençaux à l'Université de Toulouse (1558-1630)*, éd. Mouflard (M.-M.), A) Commentaire et B) Texte, La-Roche-sur-Yon, 1965. Voir aussi Cassagnes-Brouquet (S.), *Culture, artistes et société dans la France médiévale*, Gap-Paris, 1998, pp. 145-148.

Il apparaît que les membres des nations septentrionales, qui étaient peu nombreuses à l'université de Toulouse, se groupèrent, sans toutefois fusionner, au sein d'une « alliance de France » qui comprenait dans les années 1530 les nations de France, de Bourgogne, de Champagne, de Bretagne, d'Anjou, de Dauphiné, d'Auvergne, de Rouergue, de Périgord et de Limousin. Probablement en réaction face à la constitution de l'alliance de France, les nations de Gascogne et de Languedoc qui constituaient l'essentiel des effectifs étudiants toulousains¹⁵⁹, mais qui avaient sans doute isolément moins de poids que cette alliance, constituèrent « l'alliance d'Aquitaine ». Cette « alliance d'Aquitaine »¹⁶⁰ n'était formée, au début du XVI^e siècle, que des nations de Gascogne, de Languedoc et de Provence¹⁶¹. Telles que les textes nous les décrivent au XVI^e siècle et dans le premier quart du XVII^e siècles, ces alliances étaient destinées à créer une entraide entre des nations étudiantes indépendantes les unes des autres, en particulier pour le règlement d'un conflit interne à l'une de ces nations ou d'un conflit entre deux nations provenant de deux alliances distinctes. Il n'était pas rare qu'un conflit entre étudiants d'une nation de l'alliance de France et ceux d'une nation de l'alliance d'Aquitaine entraîne une véritable « guerre universitaire » entre les deux alliances. Mais les conflits — parfois armés — entre nations d'une même alliance étaient en réalité tout aussi fréquents.

La nation étudiante toulousaine, sur laquelle nous avons le plus d'informations, est la nation de Provence¹⁶², grâce à son journal qui rapporte les principaux événements vécus par cette nation étudiante entre 1558 et 1630¹⁶³. Selon ce document, la nation étudiante qui était la plus

159. Voir la carte du recrutement universitaire au début du XV^e siècle dans *Atlas de l'histoire de France, IX^e – XV^e siècle*, dir. Guyotjeannin (O.), Paris, 2005, p. 74.

160. Cette alliance était appelée en 1619 « alliance de Provence » par les... Provençaux (!) qui ne devaient pas trop apprécier le nom « alliance d'Aquitaine » qui provenait d'une époque où ils ne faisaient pas partie de cette alliance. In *Liber Nationis...*, *op. cit.*, p. 139.

161. Deux nations se joignirent à l'alliance d'Aquitaine au cours du XVI^e siècle, ce qui prouve que la composition de ces alliances n'était pas du tout figée, ce qui dut être le cas au Moyen Âge : vers 1574 la nation de Rouergue partit de l'alliance de France pour aller dans celle d'Aquitaine et en 1574 la nation de Dauphiné fit de même. Cette dernière nation revint néanmoins dans l'alliance de France dès 1594, ce qui ne fut pas le cas de celle de Rouergue.

162. Le « ressort » de la nation de Provence comprenait alors le comté de Provence, le comtat Venaissin, les possessions du duc de Savoie (Savoie, Bresse, Bugey, Piémont, comté de Nice) et accueillait tous les étudiants (peu nombreux) provenant d'Italie, de Suisse et même d'aussi loin que la Hongrie ! Toutefois, les membres originaires du comté de Provence semblent avoir largement dominé cette nation.

163. *Liber Nationis...*, *ibid.*

proche de la nation de Provence au sein de l'alliance était la nation de Gascogne, la nation de Languedoc ne soutenant pas en 1571 ces deux dernières nations lors de deux conflits avec l'alliance de France¹⁶⁴. La nation de Languedoc devait sans doute être prudente, car nombre de ses membres étaient toulousains et donc ne désiraient pas créer de conflits dans cette ville. De plus, une observation historique sur le long terme permet de conclure que l'unité et l'identité du Languedoc et des « Languedociens » étaient depuis le Moyen Âge beaucoup plus faibles que celles des Gascons et des Provençaux. On peut supposer que des affinités linguistico-culturelles facilitaient les contacts entre les nations de l'alliance d'Aquitaine et expliquaient pour une large part la constitution de cette alliance face à celle de France. Ce serait toutefois oublier qu'en 1574 les Provençaux considéraient les membres de la nation de Languedoc comme des « étrangers » à l'instar de ceux des nations de France et de Périgord¹⁶⁵. Il y a tout lieu de penser que les membres de la nation de Gascogne pensaient de même des autres nations, même celles qui faisaient partie de leur alliance.

Car en effet, cette « alliance et confédération jadis inviolable qui commençait à décliner »¹⁶⁶ (1573) connaissait régulièrement de véritables petits conflits armés entre les nations de Gascogne et de Provence. Le journal de la nation de Provence l'indique clairement : « la nation de Gascogne, assez mal affectée à la nôtre » (1573)¹⁶⁷, « les Gascons étaient encore animés à l'encontre de nous et nous gardaient une dent de lait [...] les Provençaux ne se tenaient pas sur leurs gardes et s'en allèrent selon leur coutume aux études le mercredi matin sans armes, n'estimant pas les Gascons si traîtres comme ils le sont et le furent [...] depuis, les Gascons murmuraient contre nous si bien que nous étions toujours sur nos gardes et nous marchions toujours à vingt ou environ par la ville, tous armés » (1594)¹⁶⁸. Des batailles de rue organisées entre les deux nations se

164. Ibid., pp. 59 et 61-62.

165. Ibid., pp 89-90 (1574) : « [le prieur de Provence] peult aussi ayder aux estrangers de tous son povoyr, donnant ordre par subtils moyens que feussent faitz quelques prieurs à sa dévotion ; à quoy il feust si hereux et adextre que la nation de Languedoc en sa faveur fist et esleut pour son prieur monsieur de Roux et pour soubzprieur monsieur Vaissière de Narbone, lesquels nostre prieur aymoyt grandement pour en avoyr receu plusieurs plaisirs et services de chascun d'eulx en particulier ».

166. Ibid., p. 82.

167. Ibid., p. 81.

168. Ibid., pp. 106-107.

déroulaient parfois, comme en 1574¹⁶⁹ et en 1594¹⁷⁰ : elles étaient peu meurtrières, les étudiants tendant à ne pas trop se blesser avec l'armement alors dépassé qu'ils utilisaient (comme l'épée à deux mains médiévale... à la fin du XVI^e siècle !). Et quand trois arbitres de la nation de Gascogne furent désignés en 1572 pour arbitrer sur l'attribution du ressort des étudiants originaires de la Bresse et du Bugey contesté par la nation de Bourgogne à celle de Provence, ces arbitres gascons étaient « mal affectionnés à la nation [de Provence] et jugèrent ceux de Bresse appartenir à ceux de Bourgogne »¹⁷¹, ce que deux autres arbitres gascons confirmèrent l'année suivante au grand dam des Provençaux¹⁷² !

Par ailleurs, l'historiographe gascon de Condom Scipion Duplex soulignait lui aussi en 1632 l'opposition entre les Provençaux et les Gascons en rappelant l'époque où les troupes gasconnes du duc d'Épernon tentaient en 1592 de battre les troupes ligueuses de Provence : « Cette haine provenait de l'horreur de ces deux nations qui ne peuvent souffrir le commandement l'une et l'autre, car toutes deux étant courageuses, ambitieuses et superbes, les Provençaux plus mélancoliques et par conséquent plus artificieux que les Gascons, ne pouvaient supporter leur domination, et les Gascons détestaient leurs artifices et leurs embûches »¹⁷³.

Le duc d'Épernon fut gouverneur de Provence en 1586-1587 et 1590-1596, ses troupes gasconnes, renforcées par quelques Provençaux, s'opposaient apparemment à une majorité de Provençaux dans un jeu complexe mélangeant religions protestante et catholique et positionnement politique. Plusieurs anecdotes montrent le peu de sympathie qu'avaient la plupart des Provençaux pour les soldats gascons. Ainsi le 24 novembre 1592, le marquis de Solliès vint à Toulon et marcha contre la citadelle de la ville tenue par les hommes de d'Épernon. Les Toulonnais l'accueillirent sous les cris de « Vive le roi ! Fore (= dehors) les Gascons ! ». Peu après, le château de Bouc¹⁷⁴ fut pris par un certain capitaine de St-Maurice au cri de « Vive Provence ! ». Ce capitaine fit

169. Ibid., pp. 81-82.

170. Ibid., pp. 108-109.

171. Ibid., p. 70.

172. Ibid., p. 80.

173. Duplex (S.), *Histoire de Henry le Grand*, Paris, 1632, p. 90.

174. Com. Bouc-Bel-Air, c. Gardanne, arr. Aix-en-Provence, dép. Bouches-du-Rhône.

prendre les soldats gascons¹⁷⁵. En 1594, le comte de Carcès (ennemi de d'Épernon) présida une assemblée provençale et fit circuler ces mots d'ordre : « La Gascogne pour les Gascons. La Provence pour les Provençaux »¹⁷⁶. On l'aura bien compris, l'idée était que chacun reste chez soi pour éviter les problèmes entre membres des deux peuples.

Conclusion

Au terme de cette longue présentation de témoignages historiques, nous pensons qu'il est très difficile de nier l'existence d'un peuple gascon qui a eu une identité bien marquée pendant de nombreux siècles. Certes, il est évident que la présentation de tels témoignages va à l'encontre d'une histoire de France unitaire qui forme toujours la trame consciente et inconsciente de notre vision historique. En dépit des preuves que l'on peut trouver, ce filtre déformant ne permet sans doute pas d'admettre aisément le fait que l'espace de la France actuelle fut longtemps composé de peuples et de langues distinctes. Il est tout de même intellectuellement surprenant de croire que ce qui a existé chez tous nos voisins européens ne pouvait pas exister chez nous. De même, la vision « occitaniste » du passé gascon a une nette tendance à ne retenir que les éléments qui vont dans le sens d'une unité « occitane » allant de « Bordeaux à Nice » et se focalise bien trop souvent sur l'histoire littéraire (ex : les troubadours) ou celle des minorités religieuses (les Cathares, les Protestants). Il va sans dire que l'existence d'un peuple gascon disparaît totalement avec l'une ou l'autre approche et c'est pour cette raison que nous avons tenu à faire connaître ici cette série de témoignages « bruts » traduits en français moderne avec les références des sources pour que tout un chacun puisse faire son opinion sans exagération, mais aussi sans minimisation de ce phénomène.

University of Oxford

175. Lambert (G.), *Histoire des guerres de religion en Provence (1530-1598)*, t. II, Toulon, 1870, pp. 354 et 357. Cela rappelle quelque peu l'épisode où des soldats gascons libèrent des compagnons emprisonnés dans l'hôtel-de-ville d'Arles en criant « Gascogne ! » (1536). Voir *Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay*, éd. V. L. Bourrilly et F. Vindry, t. III, Paris, 1912, livre VII, pp. 268-273.

176. Cousot (J.), « Le duc d'Épernon, gouverneur de Provence », *Bulletin de la société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers*, LXVII^e année, 1966, pp. 394-414.